



International Tropical Timber
Organization
Organisation Internationale des
Bois Tropicaux

Promotion de l'Aménagement Durable des Forêts
Africaines
Promotion of Sustainable Management of African
Forests

PD 124/01 Rev.2 (M)

OAB/ATO/OAM



Organisation Africaine du Bois
African Timber Organization
Organizaçao Africana da Madeira
Organizacion Africana de la Madera

RAPPORT D'ACHEVEMENT DE LA PREMIERE ETAPE DE LA TROISIEME PHASE

Nom : Olivier AHIMIN

Date : 15 avril 2013

**Fonction : Coordonnateur Régional du
projet PD 124/01 Rev.2(M)**

SOMMAIRE

Fiche signalétique du projet	4
Partie I : Résumé	4
I.1 Généralités concernant le projet.....	4
I.1.1 Problèmes à résoudre.....	4
I.1.2 Objectifs du projet.....	5
I.1.3 Stratégie d'exécution du projet.....	6
I.1.4 Durée prévue et coûts envisagés.....	6
I.2 Réalisation du projet	7
I.2.1 Produits obtenus	7
I.2.2 Objectifs particuliers atteints	10
I.2.3 Contribution à la réalisation de l'objectif de développement	10
I.3 Participation des bénéficiaires visés.....	11
I.4 Enseignements tirés	11
I.4.1 Enseignements relatifs au développement	11
I.4.1.1 Facteurs susceptibles d'influer sur la durabilité des acquis du projet.....	12
I.4.2.1 Organisation et gestion du projet.....	13
I.4.2.2 Documentation relative au projet.....	14
I.4.2.3 Suivi et évaluation : qualité de la planification du projet	14
I.4.2.4 Mesures à prendre pour éviter les écarts.....	14
I.4.2.5 Facteurs externes influents qui auraient pu être anticipés	14
I.5 Recommandations	15
Partie II. Texte principal.....	16
Contenu du projet	16
II.1 Le projet complet.....	16
II.1.1 Objectifs	17
II.1.1.1 Objectif de développement.....	17
II.1.1.2 Objectifs spécifiques.....	17
II.1.2 Justification	17
II.1.2.1 Problèmes à traiter.....	17
II.1.3 Situation escomptée à l'achèvement du projet	19
II.1.4 Stratégie du projet	20
II.1.5 Bénéficiaires ciblés.....	22
II.1.6 Les produits	22
II.1.7 Budget	26
II.1.8 Structure de gestion du projet	26
II.1.9 Conformité aux objectifs de l'AIBT.....	28
II.1.10 Conformité au Plan d'action de l'OIBT	29
II.2 Le projet Etape 1 Phase III	30
II.2.1 Objectif spécifique 1	30
II.2.2 Objectif spécifique 2.....	31
II.2.3 Contexte du projet	31
II.2.3.1 Le cadre légal et institutionnel.....	31
II.2.3.2 La mise en œuvre des aménagements forestiers et situation des audits de la gestion forestière et certification.....	31
II.2.4 Conception et organisation du projet.....	32
II.2.4.1 Conception du projet.....	32
II.2.4.2 Organisation du projet	33
II.2.5 Participation des bénéficiaires	33

II.2.6 Exécution du projet.....	34
II.2.7 Les écarts	34
II.2.8 Hypothèses et risques à la conception	35
II.2.9 Pérennité du projet au-delà de la l'étape 1 de la phase III due aux conditions d'exécution.....	36
II.2.10 Adéquation des apports du projet.....	36
II.2.11 Les principaux résultats de l'étape 1 de la phase III.....	36
II.2.13 Degré d'accomplissement des objectifs spécifiques du projet	39
II.2.14 Impacts et pérennité des acquis de la première étape de la phase III	40
II.2.15. Synthèse de l'analyse.....	40
Partie III : Conclusions et recommandations	41
III.1 Enseignements tirés	41
III.1.1 Facteurs susceptibles d'influer sur la durabilité des acquis du projet.....	41
III.1.2 Enseignements relatifs à l'exécution	42
III.1.2.1 Organisation et gestion du projet.....	42
III.1.2.2 Documentation relative au projet.....	43
III.1.2.3 Suivi et évaluation : qualité de la planification du projet	43
III.1.2.4 Mesures à prendre pour éviter les écarts.....	43
III.1.2.5 Facteurs externes influents qui auraient pu être anticipés	43
III.2 Recommandations	43
Responsable du rapport	44

Rapport d'achèvement du projet

Fiche signalétique du projet

- a. Intitulé : Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines
- b. Numéro d'ordre : PD 124/01 Rev.2 (M)
- c. Agence d'exécution : Organisation Africaine du Bois et Organisation Internationale des Bois Tropicaux
- d. Gouvernements hôtes: Gabon, Ghana, Cameroun, Côte d'Ivoire, RCA, RDC, Rep. du Congo, Libéria, Nigeria, Togo
- e. Date de démarrage : 1^{er} avril 2013
- f. Durée réelle (mois) : 26 mois
- g. Coût réel du projet : USD 500 000

Partie I : Résumé

I.1 Généralités concernant le projet

I.1.1 Problèmes à résoudre

Au moment où démarre la première étape de la phase III, d'importants progrès ont été réalisés dans les pays membres de l'OAB et de l'OIBT en Afrique en vue de la gestion durable des ressources forestières. Ces progrès sont plus importants en ce qui concerne l'élaboration des cadres légaux et institutionnels de la gestion des ressources forestières bien que dans certains pays, les codes forestiers sont jugés inadaptés aux réalités de la gestion durable des forêts. En ce qui concerne la mise en œuvre des aménagements sur le terrain, l'évolution est positive. Un réel engouement existe au niveau des acteurs tandis que les responsables gouvernementaux chargés du suivi-évaluation ont un fort besoin de renforcement de capacités.

Dans les pays de l'Afrique de l'Ouest les ressources naturelles forestières sont plus limitées et les Etats gèrent plus directement les forêts de production. Les forêts subissent une plus forte pression de la part des activités agricoles et les plantations forestières jouent un rôle de plus en plus important dans l'approvisionnement en bois d'œuvre des industries. La certification forestière devrait donc prendre en compte le cas des plantations.

Dans le Bassin du Congo, d'importantes ressources existent et la gestion des forêts naturelles pour la production de bois d'œuvre est la plus importante option. Les entreprises d'exploitation forestière qui reçoivent en concession des grandes superficies forestières sont plus impliquées dans l'effort de gestion durable de la ressource. La faiblesse des capacités techniques, tant des administrations que des entreprises privées gestionnaires des ressources est une contrainte majeure à la mise en œuvre des aménagements durables.

Les pays de la région se situent à des stades différents de développement vers l'aménagement durable des forêts. Les situations et les besoins varient d'un pays à l'autre. La classification faite à la conception du projet a évolué et se présente de la manière suivante :

- Les pays qui ont accompli des progrès vers l'aménagement durable des forêts et ont démarré la mise en œuvre des PCI qu'ils ont élaborés ; la gestion forestière des concessions forestières de certains de ces pays a été certifiée dans le système FSC ; toutefois, la capacité de mise en œuvre de l'aménagement forestier des acteurs forestiers demeure faible (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon et Ghana).
- Un pays (la RCA) qui a fait des progrès en aménagement forestier ; il a finalisé la formulation de ses PCI ; des tests de terrain du CIFOR avaient été réalisés dans ce pays dans le cadre de l'élaboration des PCI régionaux OAB/OIBT.
- Les pays qui ont signé les accords de partenariat volontaires (APV) avec l'Union Européenne et ont développé leur grille de légalité. Il s'agit du Ghana, du Cameroun, du Congo, de la RCA et du Liberia.

La première étape de la phase III démarre également dans un contexte de crise financière mondiale qui affecte significativement le marché immobilier européen et nord américain avec de très fortes répercussions sur les achats des matériaux de construction comme le bois. En effet, les cours du bois et ses exportations n'ont pas cessé de baisser dans la plupart des pays producteurs africains depuis l'année 2008. La conjugaison de tous ces facteurs a sinistré le secteur bois. Les conséquences de cette situation en termes de pertes de recettes fiscales pour les Etats et pertes d'emplois pour les travailleurs ainsi que les répercussions sociales et environnementales n'ont pas été entièrement évaluées.

Il n'en demeure pas moins que les contraintes du marché international du bois avec l'entrée en vigueur du « Règlement Bois » de l'Union Européenne a suscité l'intérêt des sociétés forestières aux audits basés sur les PCI.

I.1.2 Objectifs du projet

Objectif de développement

Promouvoir l'aménagement durable des forêts africaines par l'application et la mise en œuvre des Principes, Critères et Indicateurs OAB/OIBT, avec le soutien et la participation de tous les intéressés.

Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT au niveau national dans les Pays membres africains de l'OIBT.

Objectif spécifique 2

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la coopération efficace au niveau régional par l'intermédiaire de l'Organisation africaine du bois, pour soutenir individuellement les pays membres dans leurs efforts de mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

I.1.3 Stratégie d'exécution du projet

La stratégie globale du projet dépend grandement de l'utilisation de l'OAB comme institution régionale, en mesure de fournir des mécanismes efficaces d'échange d'expériences, de facilitation de l'élaboration d'approches harmonisées/coordonnées pour le développement, la mise en application et le suivi des PCI pour l'aménagement forestier durable. Cependant, avec la situation de non fonctionnement de l'OAB depuis 2010, la Représentation régionale Afrique de l'OIBT a suppléé à cette absence pour permettre au projet de poursuivre son appui aux pays membres.

Au niveau national, la stratégie du projet repose sur une séquence logique d'activités destinées à mettre en place les principales composantes de la capacité nécessaire à la mise en œuvre de l'AFD, au niveau national et au niveau de l'UFA.

En rapport avec les différents niveaux de progrès vers l'aménagement durable des forêts dans les pays cibles, la séquence logique d'activités au niveau national n'est pas appliquée de la même manière dans tous les pays.

La stratégie du projet comprend trois phases d'activités:

Phase I Renforcement des capacités au niveau régional et national dans des pays participants sélectionnés.

Phase II Renforcement des capacités au niveau national dans les autres pays membres de l'OIBT et parmi les bénéficiaires dans des pays sélectionnés.

Phase III Renforcement des capacités parmi les bénéficiaires dans les autres pays membres de l'OIBT.

Les phases II et III comprennent un appui aux pays participants au niveau régional.

I.1.4 Durée prévue et coûts envisagés

La première étape de la phase III qui fait l'objet du présent rapport avait une **durée prévue de 18 mois** pour un coût total de 500 000 dollars des Etats-Unis d'Amérique. Cependant, les contingences liées à la mise en œuvre et à la mobilisation des financements pour la deuxième étape de la phase III ont entraîné une prorogation l'amenant à une **durée réelle de 26 mois**. Le coût total n'a pas changé mais les activités ont été réajustées.

I.2 Réalisation du projet

I.2.1 Produits obtenus

Le projet dans son ensemble comporte 10 produits à réaliser dont 5 au niveau national des pays membres et 5 au niveau régional à travers l'OAB. Dans sa conception, le projet visait à entamer sept produits dans sa première phase de trois ans. Les trois autres produits devant être entamés lors des phases suivantes. Mais, les réalités actualisées dans chacun des pays telles que ressorties des tournées de la Coordination Régionale du projet dans les pays membres ont poussé à retenir huit produits pour la première phase du projet (Tableau 1).

Tableau 1 Produits visés au cours de la phase I du projet après état des lieux

Produit	Libellé
1.1	Forum national opérationnel dans 6 pays (Ghana, Gabon, Cameroun, RCA, RDC, Togo)
1.2	PCI/normes de certification nationales établies dans 5 pays (Cameroun, Gabon, Ghana, Côte d'Ivoire, République du Congo)
1.3	Données nationales sur les PCI rassemblées dans 6 pays (Cameroun, Gabon, Ghana, Côte d'Ivoire, RCA, Congo)
2.1	PCI OAB/OIBT pour forêts naturelles et PCI OAB/OIB pour les plantations
2.2	Forum régional opérationnel (2.2.4)
2.3	Cadre d'audit et système d'aménagement des forêts africaines
2.4	Formation des formateurs en audits et aménagement forestiers
2.5	Renforcement de la capacité consultative et de diffusion de l'OAB

Dans l'ensemble, tous ces produits avaient été obtenus bien qu'il restait encore la dernière étape de finalisation du manuel sur les systèmes d'aménagement adéquat (Produit 2.3) et d'adoption des PCI des plantations forestières (produit 2.1).

La Phase II du projet a visé les produits contenus dans le tableau 2

Produit	Libellé
1.1	ateliers des parties prenantes de la gestion durable des forêts dans chacun des quatre pays (Cameroun, Congo, Gabon, and Côte d'Ivoire) en vue d'améliorer le cadre de suivi/audit de

	l'aménagement des forêts
1.2	documents nationaux des principe, critères et indicateurs (PCI) finalisés en République Centrafricaine, Liberia, Nigeria et RDC
1.3	Données à collecter dans cinq pays (Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon et Liberia) pour la rédaction du rapport de progrès vers la gestion durable sur la base du principe 1
1.5	Formation de 242 personnes (Cameroun, République centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Gabon, Ghana, Liberia et Nigeria) dans le domaine des audits de l'aménagement des forêts sur la base des PCI OAB/OIBT
2.4	Formation régionale des formateurs en audits et aménagement forestiers
2.5	Renforcement de la capacité consultative et de diffusion de l'OAB

Au terme de la phase II du projet, l'ensemble des activités prévues a été réalisés. En plus, le projet a contribué techniquement et financièrement à l'élaboration du référentiel sous régional du FSC en Afrique Centrale.

A la conception, la phase III du projet n'était pas découpée en plusieurs étapes. Toutefois, à cause de l'insuffisance des fonds alors mobilisés par le Secrétariat Exécutif de l'OIBT (US\$ 500.000) par rapport à ce qui était prévu (US\$ 1 444 144), il s'est avéré nécessaire de démarrer une première étape qui devait finaliser les activités de la deuxième phase et démarrer celles qui avaient été prévues pour la troisième phase. Le tableau 3 suivant indique le programme annuel d'opérations de la première étape de la phase III du projet.

Tableau 3 Programme annuel d'opérations prévus pour la première étape de la phase III du projet

Produits/Activités du projet	Libellé
Produit 1.1	Forum national opérationnel dans 3 pays (Cameroun, Nigeria et Togo)
Activité 1.1.6	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un atelier de revitalisation du forum sur la gestion durable des forêts au Togo. - Au Nigeria, suite à une demande formulée en 2010, organiser un atelier thématique du forum sur le thème « envahissement des forêts domaniales du sud-est par les populations » - Au Cameroun, suite à une demande formulée en 2010, organiser un atelier sur la préparation d'un guide technique d'élaboration et de révision des plans d'aménagement qui prend en compte les PCI OAB/OIBT
Produit 1.2	PCI des plantations forestières/critères de certification nationaux élaborés au Togo et PCI/critères de certification mis en œuvre dans les 9 autres pays (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Liberia, Nigeria, RCA, RDC)
Activité 1.2.1	Identification du Secrétariat de GNT / Point focal (Togo)
Activité 1.2.2	Identification des parties prenantes et tenues des consultations (Togo)
Activité 1.2.3	Identification des membres du GNT Togo)

Produits/Activités du projet	Libellé
Activité 1.2.4	Préparation de la version préliminaire des TDR et procédures (Togo)
Activité 1.2.5	Mise en place du GNT / Comité technique Togo)
Activité 1.2.6	Organisation du premier atelier national (Togo)
Activité 1.2.7	Appui aux groupes nationaux de travail : - préparation des statuts et règlements intérieurs (Cameroun, Gabon, Congo) ; - organisation des assemblées générales constituantes (Cameroun, Congo, Gabon) ; - organisation des ateliers de planification des activités (Cameroun, Gabon, Liberia, Congo, Côte d'Ivoire) ; - vulgarisation des PCIV dans les pays (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Liberia)
Activité 1.2.8	Production de la Version préliminaire des PCI nationaux des plantations forestières (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire)
Activité 1.2.9	Diffusion du document préliminaire de PCI nationaux pour amendement (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire)
Activité 1.2.11	Révision des PCI nationaux après réception des amendements (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire)
Activité 1.2.12	Test de terrain des PCI nationaux (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire)
Activité 1.2.13	Révision et diffusion des PCI nationaux après le test de terrain (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire)
Activité 1.2.15	Finalisation des PCI nationaux (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire)
Produit 1.3	Données nationales sur les PCI rassemblées dans les 03 pays
Activité 1.3.1	Collecte des données sur les PCI dans les 03 pays (Nigeria, RDC et Togo)
Activité 1.3.2	Production des rapports au niveau des pays
Activité 1.3.3	Diffusion des résultats
Activité 1.3.4	Mise à jour des rapports
Produit 1.4	Meilleures dispositions de surveillance/cadres d'audit au niveau national
Activité 1.4.1	Préparation d'un examen des dispositions existantes de surveillance/audit des forêts et des autres autorités et organisation de gestion forestière, identification des lacunes (Liberia)
Activité 1.4.2	Préparation d'une analyse de la nature appropriée (efficacité et rentabilité) et adéquate des conditions réglementaires prescrites pour le système d'aménagement forestier, et mesures de mise en application effective (Liberia)
Activité 1.4.3	Organisation d'un atelier national afin d'examiner les améliorations proposées (Liberia)
Activité 1.4.4	Audits pilotes d'aménagement des forêts dans les concessions forestières afin de tester les projets de cadres réglementaires (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire et Gabon)
Activité 1.4.5	Elaboration des ajustements à apporter au cadre réglementaire
Activité 1.4.6	Rapports périodiques sur les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du cadre réglementaire des audits de l'aménagement forestier
Produit 1.5	Formation à au moins 25 représentants des acteurs, personnel forestier et spécialistes formés dans les audits de l'aménagement forestier sur la base des PCI OAB/OIBT au Togo
Activité 1.5.1	Identification des besoins de formation et élaboration d'un programme de formation
Activité 1.5.2	Production du matériel didactique pour les auditeurs
Activité 1.5.3	Organisation des formations pour les auditeurs
Activité 1.5.4	Production du matériel didactique pour aménagiste forestier
Activité 1.5.5	Organisation des formations pour les aménagistes forestiers
Activité 1.5.6	Evaluation des activités de formation
Produit 2.5	Capacité de conseil et de diffusion de l'OAB renforcée
Activité 2.5.1	Recrutement d'un Conseiller régional pour la mise en œuvre des PCI / Coordinateur du projet et mise en place d'e l'unité de coordination au sein de l'OAB
Activité 2.5.2	Recrutement d'une secrétaire et d'un comptable
Activité 2.5.3	Entretien du matériel informatique et de communication
Activité 2.5.4	Création d'une page Internet du projet et mise à jour continue
Activité 2.5.5	Rassemblement des données selon le format OIBT
Activité 2.5.6	Traduction des documents
Activité 2.5.7	Matériel de publication imprimé et diffusé

I.2.2 Objectifs particuliers atteints

Le projet comporte au total deux objectifs spécifiques :

Objectif spécifique 1

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT au niveau national dans les Pays membres africains de l'OIBT.

Les éléments spécifiques qui ont été établis incluent :

- Elaboration des PCI nationaux pour les plantations forestières au Togo, au Ghana et en Côte d'Ivoire ;
- Finalisation et validation des PCI nationaux des forêts naturelles au Nigeria et en RCA
- Formation de 25 acteurs forestiers togolais en audit forestier ;
- Organisation de missions d'audits pilotes dans les concessions forestières au Gabon (8), au Cameroun (3) et en Côte d'Ivoire (4) ;
- Finalisation des textes fondateurs du GNT de la RDC ;
- Elaboration des rapports nationaux sur les progrès vers la gestion durable des forêts basés sur le principe 1 des PCI au Togo, au Nigeria et en RDC ;
- Validation de la grille d'évaluation de la rédaction des plans d'aménagement prenant en compte les PCI OAB/OIBT au Cameroun

Objectif spécifique 2

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la coopération efficace au niveau régional par l'intermédiaire de l'Organisation africaine du bois, pour soutenir individuellement les pays membres dans leurs efforts de mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

Les éléments moteurs établis au niveau régional pendant la Phase III du projet comprennent :

- l'organisation d'ateliers conjoints OFAC/FAO/OIBT pour la collecte et la validation des données sur le rapportage sur les ressources forestières en RDC et au Gabon;
- l'élaboration d'un site internet pour le Bureau Régional Afrique dans lequel les résultats du projet sont insérés;
- le renforcement de la capacité du Bureau Régional Afrique de l'OIBT par la mise en place d'un Coordonnateur qui met en œuvre le projet. Il facilite par ailleurs la communication entre l'OAB et ses pays membres participant au projet en vue d'une réactivation de ses activités.

I.2.3 Contribution à la réalisation de l'objectif de développement

L'objectif de développement du projet est de « Promouvoir l'aménagement durable des forêts africaines par l'application et la mise en œuvre des Principes, Critères et Indicateurs OAB/OIBT, avec le soutien et la participation de tous les intéressés. »

Pendant la première étape de la Phase III du projet, le Représentant Régional de l'OIBT pour l'Afrique a suppléé à l'OAB en continuant à promouvoir l'aménagement durable des forêts dans ses pays membres et en poursuivant les activités d'élaboration des PCI dans les pays membres. Mais surtout elle a soutenu la conduite de missions d'audits pilotes qui ont permis l'utilisation effective des PCI OAB/OIBT en audits de la gestion forestière dans 3 pays. Ces audits ont connu beaucoup d'engouement auprès des opérateurs privés et des Administrations forestières. Au Gabon par exemple, le Ministère des Eaux et Forêts a décidé d'élargir les audits à l'ensemble des concessions forestières et des partenaires comme le WWF soutiennent les audits sur le terrain aussi bien techniquement que financièrement.

1.3 Participation des bénéficiaires visés

Les bénéficiaires ciblés du projet sont : les Concessionnaires, PME, forêts villageoises Autorités forestières, ONG et autres groupes intéressés, Organisations, organismes et programmes régionaux.

Pendant la première étape de la Phase III du projet, la session de formation qui a été organisée au Togo a eu pour groupe cible : les cadres de l'Administration forestière, le personnel des ONG environnementales nationales et internationales, des bureaux d'études et des universitaires (produit 1.5).

Au Nigeria, en RCA, au Togo et en RDC, toutes les parties prenantes ont participé au processus de validation des PCI nationaux.

La restitution des résultats des différentes missions d'audits pilotes au Gabon, au Cameroun et en Côte d'Ivoire a vu la participation de l'ensemble des acteurs composant les GNT et certains bailleurs de fonds.

De leur côté, les certificateurs FSC (EUROCERTIFOR, ICILA, SGS, SMARTWOOD) font référence aux PCI OAB/OIBT dans les référentiels utilisés dans le cadre des pré-audits et audits de certification FSC qui ont été effectués en Afrique Centrale.

En Afrique centrale et de l'ouest, les différentes initiatives relatives à la promotion de la bonne gouvernance et la légalité dans le secteur forestier, que ce soit par les gouvernements (FLEGT), les ONG et le secteur privé (WWF-IUCN-TRAFFIC, FORCOMS, TTAP) s'appuient largement sur les PCI OAB-OIBT pour l'élaboration de leurs référentiels techniques et même sur l'expertise rendue disponible à l'OAB grâce à ce projet.

1.4 Enseignements tirés

1.4.1 Enseignements relatifs au développement

1.4.1.1 Facteurs susceptibles d'influer sur la durabilité des acquis du projet

Les progrès observés dans l'aménagement durable des forêts du bassin du Congo constituent un facteur déterminant dans le renforcement de la durabilité des acquis du projet. En effet, toutes les parties prenantes de l'aménagement durable des forêts africaines sont d'accord sur le fait que l'aménagement durable des concessions forestières de production à travers l'élaboration et l'application des plans d'aménagement forestier, progresse significativement dans les pays du Bassin du Congo. Ceci s'est concrétisé par un nombre croissant de concessions certifiées. Ce progrès a rendu évidente la contribution potentielle du secteur forestier à l'économie des pays et au développement social des populations riveraines. Les différents systèmes de certification mais aussi des lois en vigueur dans plusieurs pays prévoient le respect d'un cahier de charges pour garantir une amélioration directe des conditions et du cadre de vie des populations riveraines, à travers des investissements directs au niveau de l'éducation, des infrastructures et de la santé. Ainsi, les pays se rendent compte de l'utilité que les PCI OAB/OIBT pourraient leur offrir en tant qu'outil du suivi-évaluation de l'aménagement forestier durable en leur permettant d'aller au-delà du contrôle forestier classique en vigueur. En revanche, l'absence de cadre réglementaire des audits de gestion forestière sur la base des PCI OAB/OIBT ne facilite pas la systématisation de l'utilisation effective des PCI comme outil de suivi-évaluation.

Dans le bassin du Congo neuf (09) entreprises ont obtenu le certificat FSC soit une superficie totale de 4.660.244 ha de forêt. Bien que le FSC ait son référentiel technique, tous les acteurs conviennent que l'élaboration d'un référentiel spécifique à la sous région est nécessaire et que celui-ci devrait s'appuyer sur les PCI OAB-OIBT. Comme cela a été observé à la fin de la première phase, une plus grande intégration de la certification dans la démarche du projet devrait assurer la durabilité de ses acquis car si à la conception du projet PD 124, il était question avec les PCI OAB/OIBT de préparer et sous-tendre la certification forestière, actuellement il faut l'accompagner et faciliter son développement. En février 2012, le référentiel FSC pour le Bassin du Congo a été officiellement approuvé par le FSC. Ceci permet de disposer d'un cadre normatif plus homogène pour la certification forestière dans la région. il reste encore à faire l'adaptation nationale prenant en compte les spécificités locales.

Par ailleurs, cinq pays ont signé des accords de partenariat volontaire (APV) avec l'Union Européenne : le Liberia, le Cameroun la RCA, le Ghana et la République du Congo. Les PCI OAB/OIBT ont servi de base pour la définition des grilles de vérification de la légalité dans les pays en question. Ainsi, l'interaction entre le projet et les initiatives liées à la promotion de la légalité (FLEGT particulièrement) est à poursuivre pour continuer à renforcer la durabilité des acquis du projet, étant donné que plusieurs autres pays se sont engagés sur la voie de négocier et conclure les Accord Volontaires de Partenariat (APV) avec l'Union européenne. Au niveau du secteur privé, plusieurs entreprises forestières industrielles disposent actuellement d'attestation de légalité d'origine des bois en Afrique Centrale. Depuis l'entrée en vigueur en mars 2013 du « Règlement bois » de l'Union Européenne, il est noté un regain d'intérêt pour les PCI OAB/OIBT dans les pays. Les Administrations forestières

sollicitent plus de formation des agents pour les audits forestiers et la traçabilité. Les entreprises forestières sont plus disposées à ouvrir leurs portes à des équipes pluridisciplinaires d'auditeurs ayant pour référentiel les PCI OAB/OIBT.

En effet, les systèmes de certification opérant dans la région ayant un caractère privé, les missions d'audit des entreprises certifiées se font très souvent à l'insu des Administrations. Ces dernières ne disposent que des PCI OAB/OIBT comme base normative pour apprécier la durabilité de la gestion forestière des permis concédés aux opérateurs privés.

En Afrique Centrale, le Partenariat Forestier pour le Bassin du Congo (PFBC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ont continué d'être d'importants mécanismes de concertation sur la gestion et la conservation des ressources de la biodiversité. L'OAB en tant que partenaire technique de la COMIFAC y a été présente et a continué à soutenir le fait que les PCI OAB/OIBT soient intégrés comme outil de conception, suivi et évaluation de la gestion forestière. Déjà, l'objectif 2015 du plan de convergence de la COMIFAC s'engage à baser l'aménagement forestier dans les pays membres sur les PCI harmonisés OAB/OIBT.

Les impacts de la crise financière mondiale sur le secteur bois au cours de l'année 2008 ont poussé les pays d'Afrique Centrale à envisager des mesures visant à alléger le poids de la fiscalité et parafiscalité forestières. Ce qui crée un environnement incitateur à la gestion durable. En outre, la crise financière mondiale a attiré l'attention sur l'intérêt du développement d'un marché domestique du bois (national et intra africain) ; le commerce du bois étant actuellement fortement dépendant des marchés internationaux.

Les formations organisées au niveau national dans certains pays membres au cours de cette première étape de la phase III ont été décisives pour une utilisation effective des PCI élaborés dans le cadre du projet au niveau de chaque acteur forestier pour les audits. A cet effet, elles sont essentielles pour la pérennisation des acquis du projet. De telles formations devraient s'étendre à tous les pays participant au projet et même toucher beaucoup plus d'acteurs qu'il avait été prévu à la conception du projet.

I.4.2 Enseignements relatifs à l'exécution

I.4.2.1 Organisation et gestion du projet

La suppléance de l'OAB par la Représentation Régionale de l'OIBT au cours de cette phase III du projet a permis de conduire efficacement les activités prévues. Les Coordonnateurs nationaux du projet désignés au début de la phase ne sont pas tous à leur poste. Les GNT mis en place dans le cadre du projet ou les Administrations des Eaux et Forêts ont été les relais du Coordonnateur Régional pour la conduite des activités dans les pays.

La coopération étroite avec la COMIFAC en Afrique centrale et la CEDEAO en Afrique de l'Ouest a permis d'amorcer un ancrage sous régional du Projet.

L'élaboration d'un site Internet pour le Bureau Régional Afrique de l'OIBT constitue un atout majeur permettant de rendre visibles les acquis du projet.

1.4.2.2 Documentation relative au projet

Le projet a produit un ensemble de documents techniques et des guides aussi bien au niveau régional que national. Tous ces documents sont disponibles sur le site internet de l'OIBT en Afrique (www.oibt-afrique.org).

1.4.2.3 Suivi et évaluation : qualité de la planification du projet

Le projet a suivi les procédures en vigueur à l'OIBT en matière de suivi et d'évaluation en produisant deux rapports d'activités au cours de cette première étape soit un rapport tous les six mois. Deux réunions du Comité de Pilotage du projet ont été organisées à Libreville réunissant le Représentant Régional de l'OIBT (Agence d'exécution), le représentant du Secrétariat de l'OIBT, le Ministère en charge des forêts du Gabon représentant des pays membres, les Ambassades du Japon et de Chine représentant les bailleurs de fonds du projet et le partenaire WWF-CARPO.

1.4.2.4 Mesures à prendre pour éviter les écarts

La quasi-totalité des activités programmées pour la première étape de la phase III du projet PD 124/01 Rev.2 (M) ont été réalisées et achevées. La gestion rigoureuse des ressources limitées de cette première étape a permis de dégager les moyens pour boucler les activités non achevées des étapes précédentes. En l'occurrence, la validation des PCIV du Nigeria et de la RCA et l'Assemblée Générale du GNT RDC ainsi que le soutien à la participation des représentants du Gabon à une réunion de l'OFAC à Yaoundé ont été financées par les économies réalisées sur la conduite des travaux prévues au Togo, au Ghana et en Côte d'Ivoire. L'organisation des activités dans les pays en combinaison a permis de minimiser les dépenses liées aux voyages. Cependant, des pays comme la RCA et le Liberia n'ont pas bénéficié de tous les appuis nécessaires à cause de l'irrégularité des vols commerciaux les desservant.

1.4.2.5 Facteurs externes influents qui auraient pu être anticipés

Le principal facteur externe qui a eu une influence sur l'exécution du projet et qui aurait pu être anticipé est la mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds pour le financement de la deuxième étape de cette Phase III. Ceci a entraîné l'annulation de certaines activités prévues mais qui connaissaient des difficultés de mise en œuvre en l'occurrence au Liberia et au Congo Brazzaville.

En outre, il convient de signaler la démobilitation des Groupes Nationaux de Travail (GNT) dans certains pays (Cameroun, Congo et Gabon) à cause du manque de financement. En effet, les processus d'élaboration des PCI dans lesdits pays grâce auxquels les GNT recevaient des subsides sont arrivés à termes. En revanche, les GNT n'ont pas connu de renforcement des capacités pour élaborer des stratégies de recherche de financement pour remplir leurs missions. Il s'avère nécessaire de mener avec urgence des actions de redynamisation de ces structures et de les coacher dans la recherche des financements qui les permettront de poursuivre les activités de

vulgarisation des PCI nationaux et de renforcement des capacités des acteurs dans l'utilisation desdits PCI.

D'autre part, le lancement de nouvelles initiatives telles que l'APV-FLEGT et l'adoption au niveau national par les acteurs du processus de participation et de collaboration multi-acteurs initié par les GNT ont concouru à mettre les GNT dans une certaine léthargie au point où certains se demandent s'ils ont encore leur utilité.

I.5 Recommendations

Afin d'assurer une exécution plus efficace des deuxième et troisième étapes de la phase III du projet il faudrait :

- Renforcer la coopération avec les organisations engagées vers les objectifs similaires à ceux du projet au niveau régional ou sous-régional. Il s'agit particulièrement de WWF, IUCN, CEEAC, COMIFAC, PFBC, CEDEAO, UEMOA, CIFOR, GTZ, AFD et le Bureau Régional du FSC qui ont des volets gestion durable des forêts avec des accents particuliers sur la certification et la bonne gouvernance dans le secteur forestier ;
- Renforcer la coopération avec la Commission Européenne, à travers le processus FLEGT (Préparation et suivi des Accords Volontaires de Partenariats) ; l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) initié par plusieurs membres du PFBC dont la Commission Européenne avec pour but de mutualiser les connaissances nécessaires et les données disponibles pour le suivi des forêts dans leurs dimensions économiques, écologiques et sociales et qui met en partenariat le CIRAD, CIFOR, FRM, l'Université de Louvain en Belgique et le WRI ;
- Encourager les pays qui disposent déjà des PCI nationaux à mettre en place des dispositifs réglementant la pratique des audits de l'aménagement forestier dans le cadre des PCI OAB/OIBT adaptés aux différents contextes nationaux ;
- Encourager les Administrations forestières dans les pays à poursuivre la conduite des audits forestiers basés sur le PCI en associant toutes les parties intéressées ;
- Soutenir le pays hôte (Gabon) de l'OAB dans ses efforts pour relancer les activités de l'OAB (Agence d'exécution du projet) en vue de capitaliser les acquis du projet ou trouver les solutions palliatives avec les organisations sous régionales existants dont le Bureau régional de l'OIBT ;Continuer d'autoriser le projet à utiliser les services ponctuels d'un comptable privé pour assurer la comptabilité du projet comme cela a été fait au cours des phases précédentes du projet.

Partie II. Texte principal

Contenu du projet

II.1 Le projet complet

Le projet PD 124/01 Rev.2(M) trouve son origine dans le constat que l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et l'Organisation africaine du bois (OAB) encouragent l'aménagement durable des forêts dans leurs pays membres. La plupart des membres de l'OAB sont également membres de l'OIBT¹, ce qui offre des possibilités de coopération et de coordination. Les deux organisations ont adopté en outre des stratégies similaires de promotion de l'aménagement forestier durable (AFD) par la mise en œuvre de Principes, critères et indicateurs (PCI). Cependant, chacune des organisations avait son ensemble de critères et indicateurs.

Ainsi La Décision 4(XXIV) de l'OIBT a demandé la formulation de ce projet dans le but d'élaborer un cadre de coopération entre l'OIBT et l'OAB pour la promotion et l'application de principes, critères et indicateurs (PCI) OAB/OIBT de l'aménagement durable des forêts africaines, qui mènerait par la suite à l'élaboration de systèmes crédibles d'évaluation et de certification.

Etant donné que chacune de ces deux organisations disposait de son référentiel (C&I pour l'OIBT et PCIV pour l'OAB) il a fallu dans un premier temps rendre les PCI de l'OAB pleinement compatibles avec les C&I de l'OIBT. Ce qui a été réalisé en 2001. Ainsi, les deux organisations ont pu publier conjointement un nouveau référentiel pour la région intitulé « Principes, Critères et Indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts africaines ». Rendant ainsi la mise en œuvre de ce projet conjoint possible.

Une étude préparatoire du projet a été conduite entre janvier et Avril 2001 dans neuf pays membres de l'OAB par des consultants. Le rapport de l'étude des consultants a été présenté dans un atelier régional tenu du 25 au 26 mai 2001, et c'est des résultats dudit atelier qu'a été conçu le présent projet.

Après des révisions successives, l'accord de projet a finalement été signé le 27 mars 2003 à Libreville au Gabon par le Directeur Exécutif de l'OIBT et le Secrétaire Général de l'OAB. La mise en œuvre effective du projet a commencé en Août 2003.

Le projet est basé au siège de l'OAB à Libreville et mène des activités dans dix pays participants membres à la fois de l'OAB et de l'OIBT. Ces pays sont : le Cameroun, la République Centrafricaine (RCA), le Congo, la République Démocratique du Congo

¹ Les membres communs comprennent le Cameroun, la République Centrafricaine, la RD du Congo, la Rép. du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Liberia, le Nigéria et le Togo. Les pays membres de l'OAB non-membres de l'OIBT sont l'Angola, la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, et la Tanzanie.

(RDC), le Gabon, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Togo et le Nigeria. Il est à noter que le Nigeria, qui est actuellement membre de l'OIBT n'a pas été pris en compte au moment de la conception du projet car il ne faisait pas encore partie de l'OIBT.

II.1.1 Objectifs

II.1.1.1 Objectif de développement

Promouvoir l'aménagement durable des forêts africaines par l'application et la mise en œuvre des Principes, Critères et Indicateurs OAB/OIBT, avec le soutien et la participation de tous les intéressés.

II.1.1.2 Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT au niveau national dans les Pays membres africains de l'OIBT.

Ces éléments moteurs comprennent des PCI applicables au niveau national, des mécanismes de consultation efficaces, la sensibilisation, les connaissances et les compétences parmi les responsables politiques et les intervenants en matière d'AFD, et des dispositions de surveillance/audit.

Objectif spécifique 2

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la coopération efficace au niveau régional par l'intermédiaire de l'Organisation africaine du bois, pour soutenir individuellement les pays membres dans leurs efforts de mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

Ces éléments moteurs comprennent des instruments communs pour l'élaboration et la mise en application des Principes, critères, indicateurs et vérificateurs pour l'AFD au niveau national et au niveau de l'UFA, des mécanismes efficaces de consultation et de diffusion pour le partage des connaissances et la coordination des initiatives, ainsi qu'une réserve d'instructeurs formés au niveau régional.

Dans le présent contexte, le terme "capacité" se réfère à: i) ressources humaines (formation de personnel), ii) capacité institutionnelle (gestion du changement, développement institutionnel et organisationnel, équipement), iii) conditions habilitantes (politique et cadre réglementaire), et iv) information et connaissances.

II.1.2 Justification

II.1.2.1 Problèmes à traiter

Les actions menées par les pays africains pour résoudre les problèmes de l'aménagement forestier ont été importantes et quelques fois efficaces vis-à-vis des problèmes locaux. Cependant, elles sont loin de répondre aux conditions requises pour réaliser l'aménagement durable des forêts naturelles de la région et accroître le développement du reboisement et des plantations. Bien que les situations varient d'un pays à l'autre, la plupart des pays partagent un grand nombre de problèmes, et bien que certains pays aient accompli plus de progrès que d'autres (le Ghana et le Cameroun, selon Poore & Thang 2000), ceux-ci sont encore loin d'atteindre le but de l'AFD. Les problèmes communs fournissent une base à une approche régionale pour assister les pays dans leurs efforts.

Le problème de la gestion des forêts dans la région africaine peut se diviser en deux questions principales: i) l'exploitation non durable des forêts de production existantes, et ii) le déboisement, l'envahissement et la dégradation. Cette dernière question est quant à elle en grande partie posée par la faiblesse du contrôle des autorités forestières. En effet, bien que les forêts puissent contribuer à soulager le problème sous-jacent de la pauvreté dans les régions rurales en créant plus d'emplois et de revenus à partir de produits ligneux et non ligneux, elles ne sont pas en mesure de maîtriser une agriculture non durable et une exploitation minière incontrôlée.

Il est reconnu que les pays de la région se situent à des stades différents de développement vers l'aménagement durable des forêts. Les situations et les besoins varient d'un pays à l'autre, et ceci a été pris en compte lors de la planification des interventions détaillées des pays participant au projet. En effet, il avait bien été établi que les principales composantes de l'AFD, telles qu'elles sont définies dans les C&I de l'OIBT et de l'OAB étaient en grande partie absentes dans la plupart des pays de la région. Toutefois la situation a beaucoup évolué ces dernières années.

Ces problèmes étaient la conséquence de politiques faibles et de la faible priorité accordée au secteur forestier dans la quête pour le développement facteurs qui sont toujours présents dans les pays. Bien que certains responsables politiques en soient conscients, le coût de l'inaction n'est pas connu et ne peut donc guider les investissements publics et les réformes politiques. En outre, une transparence limitée ne permet pas aux intervenants de dûment défendre leurs intérêts légitimes.

A la conception du projet, la performance médiocre des exportations de bois tropicaux africains représentait un sujet de préoccupation supplémentaire. En effet, au début des années 2000, dans l'Union européenne qui constituait le principal marché, les préoccupations écologiques liées aux bois tropicaux d'origine africaine avaient contribué à la baisse de la part du marché des importations totales de l'UE en grumes et sciages de la région africaine. La part du marché de la région pour le contreplaqué demeurant pratiquement inchangée. Ces dernières années avant la crise financière de 2008, les exportations de bois ont connu un accroissement. Le marché asiatique s'est révélé important pour les grumes tandis que celui de l'Union européenne demeure la principale destination des débités et des contreplaqués. Mais les menaces de boycott de bois vers le marché européen sont de plus en plus

élevées en l'absence de gouvernance, respect de la législation forestière des pays et des principes de gestion durable des forêts.

Même s'il y a eu des évolutions positives en rapport avec les problèmes qui avaient été identifiés à la conception du projet, ceux-ci demeurent intacts dans certains pays à cause du niveau d'évolution variable observé dans les pays. Dans d'autres, ils n'ont pas encore été complètement résolus. En effet, si l'on ne fait pas face à ces problèmes les pays africains membres de l'OIBT :

- i) ne seront pas en mesure de démontrer, sur les marchés internationaux, que leurs produits ligneux à l'exportation proviennent de sources gérées de façon durable, entraînant une érosion encore plus importante des parts de marché et peut-être des réductions excessives du prix de vente durant les périodes d'offre excédentaire de bois tropicaux.
- ii) ne seront pas en mesure de mettre en application les Critères et Indicateurs de l'OIBT pour l'aménagement forestier durable ni d'en rendre compte à court ou à moyen terme.
- iii) risquent d'adopter des approches différentes d'élaboration de leurs PCI et de leurs normes de certification, rendant difficile leur comparaison et leur reconnaissance finale par le marché international.
- iv) n'auront pas les moyens de mettre en œuvre des systèmes efficaces de vérification et d'audit au sein d'un cadre commun, ralentissant par là le progrès du contrôle des pratiques illégales et autres pratiques non durables.
- v) ne seront pas à même de progresser dans la coopération et les échanges d'expériences sur l'élaboration de C&I, de normes de performance et de conditions réglementaires pour les inventaires forestiers et les plans d'aménagement.
- vi) jouiront seulement d'un nombre limité de bénéfices de l'OAB en tant que leur organisation coopérative régionale, compromettant peut-être même sa raison d'être à moyen terme. Ceci réduirait davantage le rôle de la coopération interafricaine au niveau gouvernemental, coopération qui est nécessaire, entre autres, pour promouvoir les intérêts de la région dans diverses enceintes internationales.

II.1.3 Situation escomptée à l'achèvement du projet

Au niveau national, les pays participants auront mis en place les éléments moteurs pour développer et progresser de façon constante et ponctuelle, vers la mise en application des C&I de l'OIBT dans leurs conditions spécifiques, y compris l'établissement i) d'un mécanisme consultatif pour le développement et le suivi des PCI, ii) d'une masse critique de responsables politiques, de représentants des différents acteurs, de professionnels forestiers et autres, qui ont été formés en matière d'élaboration et d'application des C&I, iii) de cadres institutionnels de

surveillance appropriés, et iv) de systèmes d'audit de l'AFD, ainsi que la consolidation d'autres mécanismes d'application effective.

Au niveau régional, les mécanismes de coopération entre les organismes et projets régionaux et l'OAB seront améliorés et la pérennité de l'Organisation assurée à long terme. Les pays membres auront harmonisé leurs cadres régionaux d'élaboration de normes de performance pour l'aménagement forestier, de conditions réglementaires pour les inventaires forestiers et les plans d'aménagement, et de certification.

En tant que produit indirect du projet, des systèmes d'audit par des tiers, y compris la certification comme instrument, seront bien établis dans la région, certaines zones étant titulaires de certificats crédibles et des zones encore plus vastes évoluant par phases vers la réalisation du statut de certification.

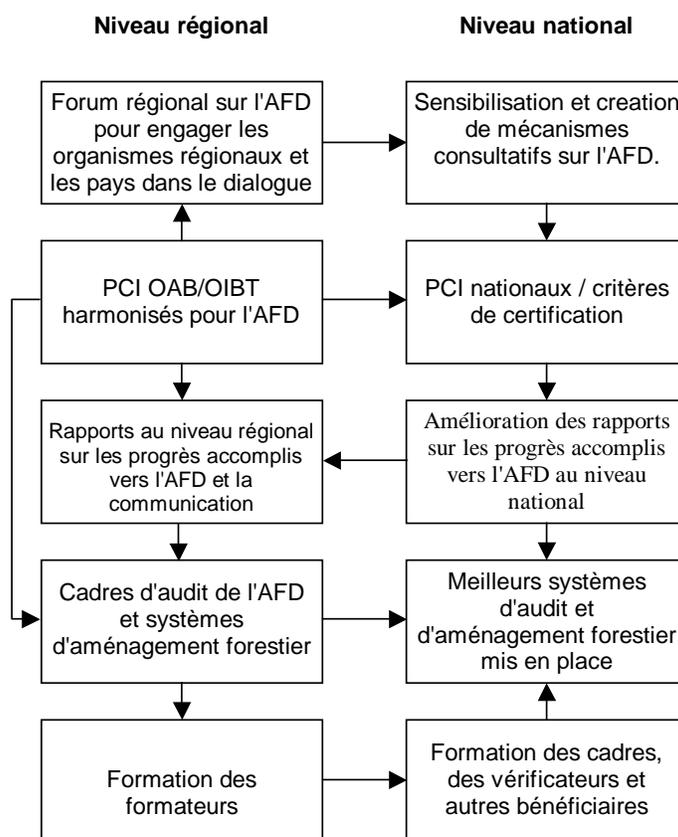
II.1.4 Stratégie du projet

La stratégie globale du projet dépend grandement de l'utilisation de l'OAB comme institution régionale, en mesure de fournir des mécanismes efficaces d'échange d'expériences, de facilitation de l'élaboration d'approches harmonisées/coordonnées pour le développement, la mise en application et le suivi des PCI pour l'aménagement forestier durable. Cette stratégie réduirait les coûts respectifs au niveau national et contournerait le problème des ressources humaines limitées dans la plupart des pays africains membres de l'OIBT. La stratégie du projet s'appuie en outre sur l'intérêt commun des pays africains de collaborer entre eux et de communiquer leurs messages communs sur l'AFD, sur le marché international et dans les enceintes de politique.

Au niveau national, la stratégie du projet repose sur une séquence logique d'activités destinées à mettre en place les principales composantes de la capacité nécessaire à la mise en œuvre de l'AFD, au niveau national et au niveau de l'UFA. Bien qu'il soit entendu que chaque pays qui est un important producteur forestier doit élaborer ses propres instruments réglementaires et promotionnels, des instruments régionaux tels que les PCI, les cadres de suivi et de rapports, et les systèmes d'audit et de certification, pourront être d'une utilité concrète.

La séquence logique de la stratégie du projet est présentée à la figure 1. Dans certains pays, les phases initiales sont déjà achevées (Cameroun, Ghana).

Figure 1 Stratégie du projet



Les pays de la région se situent à des stades différents de développement vers l'aménagement durable des forêts. Les situations et les besoins varient d'un pays à l'autre. La classification faite à la conception du projet a évolué et se présente de la manière suivante :

- Les pays qui ont accompli des progrès vers l'aménagement durable des forêts et ont démarré la mise en œuvre des PCI qu'ils ont élaborés ; la gestion forestière des concessions forestières de certains de ces pays a été certifiée dans le système FSC ; toutefois, la capacité de mise en œuvre de l'aménagement forestier des acteurs forestiers demeure faible (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon et Ghana).
- Les autres pays membres du projet ont réalisé et finalisé leur PCI nationaux à l'exception du Liberia qui doit encore faire la validation finale et du Nigeria qui a validé ses PCI mais doit encore les soumettre à l'instance nationale de validation des normes pour les rendre d'utilisation nationale.
- Les pays qui ont besoin de réaliser de profondes réformes de leur cadre législatif et réglementaire pour faciliter l'aménagement durable des forêts (République Démocratique du Congo et Liberia ; Angola et Sao Tome et Principe) ; les deux derniers ne sont pas membres de l'OIBT.

La stratégie du projet comprend trois phases d'activités:

Phase I Renforcement des capacités au niveau régional et national dans des pays membres sélectionnés.

Phase II Renforcement des capacités au niveau national dans les autres pays membres de l'OIBT et parmi les bénéficiaires dans des pays sélectionnés.

Phase III Renforcement des capacités parmi les bénéficiaires dans les autres pays membres de l'OIBT.

Les phases II et III comprennent un appui aux pays participants au niveau régional.

Le projet tirera pleinement profit de l'expérience et des connaissances existantes dans les pays de la région et d'autres régions. La stratégie proposée fait appel aux complémentarités ainsi qu'à la participation de tous les groupes d'intervenants dans le but d'éviter une situation où les petites et moyennes entreprises indigènes, les forêts villageoises, etc., seraient désavantagées.

Les instruments liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT sont développés au niveau régional, et utilisés lors de l'exécution des activités d'appui au niveau national. Les différents pays sont inclus dans le programme progressivement, en tenant compte des contraintes actuelles posées par leur situation macro-économique et politique. Les différentes phases des produits du projet sont précisées à la section 6, intitulée Plan de travail.

II.1.5 Bénéficiaires ciblés

Les bénéficiaires des produits du projet sont les suivants:

- Concessionnaires, PME, forêts villageoises
- Autorités forestières
- ONG et autres groupes intéressés
- Organisations, organismes et programmes régionaux

II.1.6 Les produits

Objectif spécifique 1

Produit 1.1 *Un forum/mécanisme de consultation ouvert, participatif et représentatif (par ex. organe national) sur l'AFD créé/identifié* dans les pays participants pour le suivi des progrès accomplis vers l'AFD et la consultation sur les questions de politique. Le règlement intérieur de ce forum sera documenté et le forum sera soutenu par un organisme national responsable identifié qui agira également en tant qu'organisme coordonnateur.

Le produit 1.1 ne sera pas réalisé par le projet dans les pays où un

forum consultatif national forestier existe déjà sous d'autres initiatives (par ex. Programme national forestier ou autre processus), mais le projet leur fournira un appui.

- Produit 1.2 *Critères nationaux PCI/certification élaborés* grâce à un processus de grande envergure dans le cadre des PCI OIBT/OAB au niveau national et au niveau des UFA, ainsi qu'à d'autres initiatives forestières pertinentes.

L'élaboration des PCI nationaux est effectuée par des Groupes nationaux de travail (GNT) ayant une représentation ouverte et équilibrée de tous les groupes d'intervenants pertinents, chargés d'élaborer des PCI/normes de certification pour l'AFD dans tous les pays participants. Les GNT ont des procédures démocratiques de prise de décision et de résolution des différends, et leurs travaux sont indépendants de toute influence injustifiée (par ex. de la part de la source de financement).

Ce produit ne s'applique pas au Cameroun, au Gabon ou au Ghana, où des PCI/normes de certification existent déjà ou sont en cours d'élaboration sous un autre programme. Cependant, le projet fournit certains apports aux fins d'assurer la compatibilité avec les PCI OAB/OIBT.

- Produit 1.3 *Meilleure information grâce à des rapports périodiques au niveau national* sur les progrès accomplis vers le but d'AFD, en appliquant un format général commun aux PCI.

Meilleures dispositions ou cadres nationaux de surveillance/audit (interne/externe) conçus, institués et mis en application, et amélioration des conditions réglementaires prescrites pour l'aménagement forestier (exprimées sous forme de règlements, codes de conduite révisés, etc.) dans les pays participants.

- Produit 1.5 *Personnel forestier et spécialistes formés* en matière de mise en œuvre des PCI et d'audit de l'aménagement forestier durable dans chaque pays, et d'essais de terrain des PCI OAB/OIBT dans deux pays sélectionnés.

Objectif spécifique 2

- Produit 2.1 *PCI OAB/OIBT provisoires harmonisés* officiellement présentés à la Conférence ministérielle de l'OAB

- Produit 2.2 *Forum consultatif au niveau régional* pour la promotion de l'AFD institué de concert avec les principaux groupements d'intéressés, représentés par leurs organisations régionales compétentes.

- Produit 2.3 *Cadre d'audit des forêts africaines* développé et mis à l'essai, y compris directives et vérification pour les PCIV, *système d'aménagement forestier au niveau des UFA* et définition de dispositions institutionnelles et organisationnelles adéquates. Les éléments du système d'aménagement forestier couvrent des aspects tels que les inventaires, les placettes d'échantillonnage permanentes (PEP), les plans d'aménagement, la réglementation de l'exploitation, les directives d'exploitation à faible impact, les directives sylvicoles, les méthodes de conservation de la biodiversité, les questions sociales, le suivi et le contrôle, et la recherche.
- Produit 2.4 *Minimum de 60 instructeurs formés* au niveau régional en matière d'élaboration, d'application de mise en œuvre et d'audit des PCI OAB/OIBT au niveau des UFA.
- Produit 2.5 *Capacité consultative et de diffusion de l'OAB renforcée* en tant qu'instrument de coopération et de consultation entre ses pays membres pour la promotion et la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

La diffusion comprendrait des rapports périodiques au niveau régional sur les progrès accomplis vers l'objectif d'aménagement forestier durable et les problèmes qui y sont liés, basés sur des données et des rapports nationaux (produit 1.3), en utilisant comme base le modèle élaboré par l'OIBT.

Tableau 3 Programmation des produits du projet en trois phases

Produit	Phase I	Phase II	Phase III
1.1	Forum national opérationnel dans 9 pays	Forum national opérationnel dans 9 pays	Forum national opérationnel dans 13 pays
1.2	PCI/normes de certification nationales établies dans 4 pays	PCI/normes de certification nationales établies dans 2 pays	
1.3	Données nationales sur les PCI rassemblées dans 6 pays	Données nationales sur les PCI rassemblées dans 9 pays	Données nationales sur les PCI rassemblées dans 13 pays
1.4	Cadre de suivi/audit dans 5 pays	Cadre de suivi/audit dans 9 pays	Cadre de suivi/audit dans 13 pays
1.5	Formation dans 2 pays	Formation dans 9 pays	Formation dans 13 pays
2.1	PCI OAB/OIBT pour forêts naturelles (2.1.1 & 2.1.6)	PCI OAB/OIBT pour plantations sylvicoles - préparation (2.1.2 - 2.1.5)	PCI OAB/OIBT pour plantations sylvicoles approuvés (2.1.6)
2.2		Forum régional opérationnel (2.2.4)	Forum régional opérationnel (2.2.4)
2.3		Atelier régional et diffusion (2.3.7 - 2.3.8)	
2.4		Formation régionale (2.4.1 - 2.4.4)	Formation régionale (2.4.5)
2.5	Conseiller régional, collecte de données, diffusion (2.5.1 - 2.5.6)	Conseiller régional, collecte de données, diffusion (2.5.1, 2.5.5 - 2.5.7)	Conseiller régional, collecte de données, diffusion (2.5.1, 2.5.5 - 2.5.7)

II.1.7 Budget

Les contributions au budget du projet par source de financement sont réparties entre l'OIBT et l'OAB comme suit (USD) :

Tableau 4 Contributions de l'OAB et de l'OIBT au financement du projet

USD	OAB	OIBT	Total global
Phase I	345 500	1 269 965	1 615 465
Phase II	87 000	864 070	951 070
Phase III	174 000	1 444 144	1 618 144
Total	606 500	3 578 178	4 184 678

Il convient de noter que l'OIBT n'est pas en mesure de financer les interventions au niveau national dans les pays non-membres de l'OIBT, ce qui est le cas de l'Angola, de la Guinée équatoriale, de Sao Tomé-et-Principe et de la Tanzanie. Le cofinancement d'activités parallèles dans ces pays doit être par conséquent favorisé.

L'OAB fera office de promoteur du cofinancement parallèle pour ses Pays membres non membres de l'OIBT. Les séminaires et ateliers régionaux, auxquels seront invités d'autres donateurs, serviront de forums à cet effet.

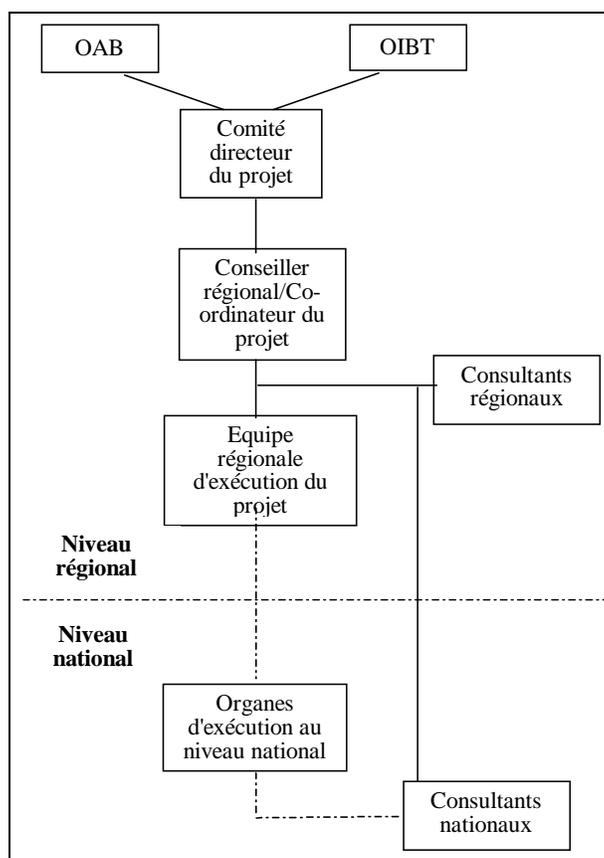
II.1.8 Structure de gestion du projet

Le projet était exécuté par l'Organisation Africaine du Bois (OAB) pendant les phases I et II et par la Représentation Régionale de l'OIBT pour l'Afrique au cours de la première étape de la phase III en coopération avec le Secrétariat de l'OIBT, la répartition des tâches est donnée par le tableau 4 ci-après.

La structure de gestion du projet (voir organigramme figure 2) est composée des éléments suivants:

- Comité Directeur du projet composé de représentants de la direction de l'OAB et de la direction de l'OIBT, des bailleurs de fonds et des partenaires techniques du projet;
- Coordonnateur du projet qui fera également fonction de Conseiller régional sur la mise en œuvre des PCI (les termes de référence du Conseiller régional figurent en annexe);
- Equipe régionale du projet, composée de membres désignés du personnel professionnel de l'OAB, chacun ayant été assigné des responsabilités précises pour la mise en œuvre des activités du projet au niveau régional;
- Organes nationaux d'exécution (centres de coordination de l'OAB, organisations engagées par contrat pour l'exécution des activités du projet au niveau national, etc.).

Figure 2 Organisation du Projet



Le Conseiller régional est engagé par l'OIBT et il/elle sera responsable d'assurer par contrats les apports du projet au niveau national. L'appui nécessaire au Conseiller régional sera fourni par le biais du suivi assuré par le Secrétariat de l'OIBT et sur demande, selon qu'il conviendra.

Tableau 5 Distribution des responsabilités d'exécution du projet

Produit/activité	OAB	OIBT ¹⁾
1.2.1-6		X
1.2.1-15		X
1.3.1-4		X
1.4.1-6		X
1.5.1-7		X
2.1.1	X	
2.1.2		X
2.1.3	X	
2.1.4		X
2.1.5		X
2.1.6	X	
2.2.1	X	
2.2.2	X	

Produit/activité	OAB	OIBT ¹⁾
2.2.3	X	
2.2.4	X	
2.3.1		X
2.3.2	X	
2.3.3		X
2.3.4		X
2.3.5		X
2.3.6	X	
2.3.7		X
2.3.8		X
2.4.1		X
2.4.2	X	
2.4.3		X
2.4.4		X
2.4.5		X
2.5.1		X
2.5.2	X	
2.5.3		X
2.5.4	X	
2.5.5	X	
2.5.6		X
2.5.7		X

II.1.9 Conformité aux objectifs de l'AIBT

Le projet contribue à la réalisation des objectifs énoncés à l'article premier de l'Accord de la façon suivante (les lettres se réfèrent aux paragraphes de l'article premier):

- (a) Par la création de forums au niveau régional et national, les produits du projet offrent des cadres de consultation, de coopération et d'élaboration de politiques entre les neuf pays membres de l'OIBT qui sont membres de l'OAB.
- (b) Le projet consolide le rôle de l'OAB dans la promotion du commerce des bois africains provenant de sources durables.
- (c) L'orientation du projet vers la mise en œuvre et l'application des PCI s'inscrit dans le cadre du développement durable.
- (d) Le projet vise le renforcement des capacités des membres de démontrer que les bois tropicaux et les produits ligneux des pays africains membres de l'OIBT proviennent de sources gérées de façon durable, telles qu'elles sont définies par les PCI OAB/OIBT.
- (e) Les produits du projet relatifs à la production de manuels et de matériel didactique, ainsi qu'à la formation en matière de systèmes d'aménagement forestier améliorés et d'audit de l'AFD, contribuent à l'objectif (f).
- (f) Le projet produira des rapports au niveau national et régional sur les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif d'AFD, qui comprendront des données sur la production et l'utilisation des bois tropicaux, ainsi qu'une importante diversité de facteurs qui détermineront son développement futur.
- (g) Les PCI pour les forêts de plantation contribueront à soutenir et à développer les activités de reboisement en bois d'œuvre et d'aménagement forestier, ainsi que la restauration des terres forestières dégradées.

- (h) Les PCI nationaux qui seront élaborés au cours de l'exécution du projet fourniront un cadre général, clairement établi, aux pays membres pour l'élaboration de politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durables des forêts productrices de bois d'œuvre et de leurs ressources génétiques, et au maintien de l'équilibre écologique de la région africaine, dans le contexte du commerce des bois tropicaux.

Le projet se rapporte à huit des quatorze objectifs identifiés à l'article premier de l'Accord, et fournit un apport indirect de la majorité des autres objectifs.

II.1.10 Conformité au Plan d'action de l'OIBT

Le projet applique les stratégies transversales du Plan d'action de l'OIBT de la façon suivante:

- Offrir sa coopération, sa coordination et sa collaboration actives aux organisations internationales et autres enceintes internationales qui assurent les activités pertinentes aux objectifs, opérations et travaux statistiques de l'OIBT, en vue de mettre en commun les savoirs, réduire les redondances, renforcer les complémentarités et harmoniser les activités.

Le projet a établi un lien opérationnel étroit et exhaustif entre l'OIBT et l'OAB, honorant l'accord de coopération signé à Yaoundé, le 29 mai 2001.

- Encourager la participation active des acteurs non gouvernementaux, dont les associations industrielles et commerciales, les organisations environnementales et les groupes indigènes.

Les forums sur l'AFD au niveau régional et national qui sont soutenus par le projet sont transparents et ouverts à tous les principaux groupes d'acteurs, y compris leurs organisations régionales et nationales.

- Déployer des activités de relations publiques, de sensibilisation et d'éducation afin de mieux informer le public des buts et activités de l'Organisation.

Le projet organise un grand nombre d'ateliers et de stages de formation permettant d'exposer les participants aux objectifs et aux instruments de l'OIBT, en particulier les C&I.

- Appuyer le développement des ressources humaines.

Le projet forme un minimum de 60 spécialistes représentant les différentes parties prenantes dans chaque pays participant (une totalité de 560) ainsi que 60 instructeurs en matière de C&I, de systèmes d'audit et d'aménagement forestier, dans tous les pays producteurs africains membres de l'OIBT.

- Appuyer la mise en commun des informations, savoirs et techniques dans l'intérêt de l'aménagement forestier durable, et pour de meilleures transformations et utilisations des produits et connaissance des marchés.

Les produits du projet liés aux PCI et aux manuels d'audit et de systèmes d'aménagement forestier, ainsi que les stages de formation à l'appui, contribuent directement à cette intervention stratégique. Le projet produira des informations sur les PCI aux fins de surveillance au niveau national et régional.

- Appuyer les projets de démonstration et les projets pilotes.

La mise à l'essai des PCI au niveau national est effectuée en partie dans les zones de projets pilotes achevés et encours financés par l'OIBT.

- Appuyer les études de recherche et développement et les projets destinés à améliorer la connaissance des marchés, les valorisations rentables des produits, leur application industrielle et une meilleure gestion forestière.

Le projet fournit de nouveaux outils pour la mise en œuvre de l'AFD (PCI, audit, systèmes d'aménagement forestier), et les activités du projet relatives à la certification contribueront à améliorer la connaissance des conditions requises par les marchés.

- Formuler et mettre à l'essai des directives, critères et indicateurs liés aux travaux de l'Organisation dans les domaines de gestion forestière et d'autres domaines autant que nécessaire.

Le projet met en œuvre les PCI OAB/OIBT harmonisés pour les forêts naturelles et élaborera des PCI pour les forêts de plantation en Afrique.

II.2 Le projet Etape 1 Phase III

A partir du contenu général du projet, et en fonction de la situation actualisée de la région, les produits et activités suivants ont été identifiés pour être atteints pendant l'étape 1 de la phase III :

II.2.1 Objective spécifique 1

- | | | |
|---------|-----|---|
| Produit | 1.1 | Forum nationaux de GDF opérationnels au Cameroun, Nigeria et Togo |
| Produit | 1.2 | PCI des plantations forestières/critères de certification nationaux élaborés au Togo, au Ghana et en Côte d'Ivoire et PCI nationaux mis en œuvre dans les 9 autres pays (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Liberia, Nigeria, RCA, RDC) |
| Produit | 1.3 | Données nationales sur les PCI rassemblées dans les 03 pays |

Données nationales sur les PCI collectées et rassemblées dans des rapports nationaux selon le Principe 1 des PCI OAB/OIBT dans 3 pays qui n'ont pas encore élaboré de rapport : Nigeria, RDC et Togo.

- Produit 1.4 **Meilleures dispositions de surveillance/cadres d'audit au niveau national**
Poursuivre et finaliser la mise en place du cadre réglementaire au Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire et Gabon
- Produit 1.5 *Minimum de 25 représentants des acteurs, personnel forestier et spécialistes formés au Togo*
Il s'est agi d'identifier les besoins de formation, d'élaborer le programme de formation, produire du matériel didactique, et organiser des tests de terrain dans le cadre des travaux pratiques

II.2.2 Objectif spécifique 2

- Produit 2.5 *Capacité consultative et de diffusion de l'OAB renforcée* en tant qu'instrument de coopération et de consultation entre ses pays membres pour la promotion et la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

La diffusion comprendrait des rapports périodiques au niveau régional sur les progrès accomplis vers l'objectif d'aménagement forestier durable et les problèmes qui y sont liés, basés sur des données et des rapports nationaux (produit 1.3), en utilisant comme base le modèle élaboré par l'OIBT.

Il s'agira aussi d'élaborer un site internet pour le projet

II.2.3 Contexte du projet

II.2.3.1 Le cadre légal et institutionnel

Le Liberia et la RDC qui, à cause de la guerre ont connu un retard dans le cadre de la mise en place d'un cadre légal devant régler le secteur forêt, ont achevé les différentes réformes engagées. Tous ces deux pays disposent chacun d'un code forestier voté par le parlement du pays et d'un arsenal de textes réglementaires. Un domaine forestier permanent a été établi dans chacun des pays.

II.2.3.2 La mise en œuvre des aménagements forestiers et situation des audits de la gestion forestière et certification

Contrairement à ce qui fut observé au cours des 2 premières phases, les pays du Bassin du Congo semblent avoir fait beaucoup de progrès vers l'aménagement durable des forêts. Ceci s'est concrétisé par un nombre croissant de concessions certifiées. Dans le bassin du Congo neuf (09) entreprises ont obtenu le certificat FSC soit une superficie totale de 4.660.244 ha de forêt et (01) concession en Afrique de l'Ouest.

En Afrique Centrale, le Partenariat Forestier pour Le Bassin du Congo (PFBC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) se sont révélés être d'importants mécanismes de concertation sur la gestion et la conservation des ressources de la biodiversité sont mis en place. L'objectif 2015 du plan de convergence de la COMIFAC s'engage à ce que les forêts soient gérées dans les pays membres sur la base des plans élaborés selon les PCI OAB/OIBT harmonisés.

En Afrique de l'Ouest, la CEDEAO a initié l'élaboration d'un plan de convergence pour tous ses pays membres dans le secteur forestier. Ceci permettra de placer les forêts au centre des politiques régionales.

II.2.4 Conception et organisation du projet

II.2.4.1 Conception du projet

Les problèmes qui sont à la base de la gestion non durable des forêts africaines ont été correctement analysés à la conception du projet. Ces problèmes concernent, tant les facteurs externes au secteur forestier qui causent le déboisement et l'envahissement, que les facteurs internes au secteur à l'origine des techniques d'exploitation non durable. Parmi ces facteurs internes, on note effectivement les mauvaises politiques forestières, les problèmes liés à l'illégalité dans le secteur forestier et des lacunes techniques concernant particulièrement le suivi de la gestion forestière (dont la faiblesse de la capacité institutionnelle). En conséquence la région Afrique se trouve particulièrement en retard en ce qui concerne la certification forestière, bien que la situation évolue rapidement et varie de manière considérable d'un pays à l'autre. Les différences entre pays ont été bien identifiées lors de la conception du projet, ainsi elles ont servi à classer les pays participants en quatre catégories et d'adopter pour chacun de ses pays une stratégie appropriée. La problématique du projet reste donc pertinente, et ceci s'illustre par un grand engouement des pays participants à bénéficier des activités du projet.

De même, le choix qui a été fait lors de la conception du projet d'aborder la problématique sous un angle régional est juste, car cela a permis de mieux capitaliser sur les efforts que les pays participants au projet ont fait en élaborant ensemble un set régional de PCI commun à toute la région dans le cadre de l'OAB. Cette approche permet aussi d'échanger d'expériences entre différents pays se trouvant à des niveaux différents dans leur évolution vers l'aménagement durable des forêts. Enfin, cette approche devrait permettre une utilisation plus efficace des rares moyens dégagés en évitant de multiplier les structures administratives de gestion du projet dans différents pays membres.

En revanche, la très courte durée (18 mois) et la faiblesse des ressources disponibles pour la première étape de la troisième phase n'a pas permis de réaliser un nombre significatif d'activités et de produits. De même huit (08) pays seulement ont été effectivement concernés par les activités du projet. Le Liberia et la République du Congo n'ont pas bénéficié d'activités au cours de cette première étape du projet.

II.2.4.2 Organisation du projet

L'organisation du projet telle qu'elle a été conçue au départ (figure 2) prévoit que l'OAB exécute le projet en coopération avec l'OIBT. Un comité directeur qui se réunit périodiquement et dans lequel siègent les représentants de l'OAB, de l'OIBT, des pays membres (le Ministère gabonais en charge des forêts), un représentant des bailleurs fonds et du partenaire WWF. L'existence d'un tel comité directeur est assez classique dans les projets de l'OIBT pour le suivi et l'orientation. Le comité s'est réuni deux fois durant la première étape de la phase III du projet et a bien joué son rôle.

Selon la répartition des responsabilités entre l'OAB et l'OIBT donnée au tableau 5, toute la plus grande partie de l'exécution du projet est toujours sous la responsabilité de l'OIBT. En outre le document du projet note que « Les activités dont l'OIBT est responsable seront exécutées par le Conseiller régional/Coordinateur du projet engagé par l'OIBT. » Donc ces activités reposent en grande partie sur la personne du Coordonnateur régional (CR). Ce qui a été signalé lors des phases précédentes reste aussi valable au cours de cette première étape de la troisième phase, c'est-à-dire la nécessité de recruter un expert national junior qui jouera le rôle d'assistant technique du Coordonnateur. Ceci est d'autant plus urgent que le personnel de l'OAB n'est plus en place suite à plusieurs mois d'arriérés de salaires impayés par l'organisation.

II.2.5 Participation des bénéficiaires

Les bénéficiaires ciblés du projet sont : les Concessionnaires, PME, forêts villageoises, Autorités forestières, ONG et autres groupes intéressés, Organisations, organismes et programmes régionaux.

Pendant la première étape de la Phase III du projet, les sessions de formation qui ont été organisées dans les pays ont eu pour groupe cible : les cadres de l'administration forestière, le personnel des cellules d'aménagement au sein des entreprises forestières, le personnel des ONG environnementales nationales et internationales, des bureaux d'études et des universitaires (produit 1.5). Pour la conduite des missions d'audit pilote dans les concessions forestières, des équipes pluridisciplinaires ont été constituées. Cela a été énormément bénéfique pour les missions et pour les entreprises auditées qui ont pu avoir l'appréciation de plusieurs spécialistes de leurs pratiques de gestion forestière.

De leur côté, les certificateurs FSC (EUROCERTIFOR, ICILA, SGS, SMARTWOOD) ont cité les PCI OAB/OIBT comme document de référence dans leurs propres référentiels techniques utilisés dans le cadre des audits de certification forestière.

En Afrique centrale et de l'ouest, les différentes initiatives relatives à la promotion de la bonne gouvernance et la légalité dans le secteur forestier que ce soit par les gouvernements (FLEGT), les ONG et le secteur privé (WWF-IUCN-TRAFFIC, FORCOMS, TTAP) s'appuient largement sur les PCI OAB-OIBT pour l'élaboration de leurs référentiels techniques et même sur l'expertise rendue disponible à l'OAB grâce à ce projet.

Le PAFC Gabon utilise le référentiel OAB/OIBT comme cadre normatif pour l'audir des concessions à certifier. Aux PCI OAB/OIBT ont été ajoutées quelques recommandations spécifiques du PEFC lors de la révision de son schéma de certification.

Le projet a poursuivi la mise en œuvre de la convention de coopération avec le Bureau Régional du Fonds Mondial pour la Nature pour l'Afrique Centrale (WWF-CARPO) et l'OAB. Il convient de rappeler que cette convention fait mention de manière explicite à la mise en œuvre des PCI et à l'appui à la réalisation du projet. Les activités conjointes d'audit forestier ont été organisées avec le bureau national du WWF Gabon. Cette coopération a permis d'auditer huit (8) concessions forestières au lieu de quatre (4) initialement prévues. La coopération devrait se poursuivre dans le cadre de la conduite de la deuxième série de missions d'audit dans les mêmes concessions en vue d'apprécier le niveau de mise en œuvre des recommandations.

II.2.6 Exécution du projet

Le projet aurait pu avoir des écarts considérables dans son exécution car la phase d'identification a eu lieu en 2001 et le démarrage effectif n'a pu se faire qu'en août 2003 après une longue période de révision et de recherche de financement. Par ailleurs, la première étape de la seconde phase qui aurait démarré en août 2007 a plutôt démarré en janvier 2008 à cause de l'indisponibilité des fonds et la démission du premier Coordonnateur Régional du Projet. De même il y'avait logiquement des inquiétudes concernant les variations des coûts trop importantes par rapport aux estimations faites deux années à l'avance en plus de la baisse du cours du dollar américain.

II.2.7 Les écarts

Il n'y a pas eu d'écarts importants à l'issue de l'exécution de la première étape de la phase III. La quasi-totalité des activités programmées ont été réalisées et achevées. D'autres activités non prévues ont été réalisées avec les reliquats des fonds des activités réalisées. Seules la réunion des parties prenantes pour la validation des PCI du Liberia et les missions d'audits pilotes dans les concessions forestières de la République du Congo n'ont pu être organisées. Les raisons étaient pour le Liberia, un problème de communication relatif aux absences de réponse ou aux réponses tardives aux mails envoyés par le Projet. En effet, le coût des voyages (billet d'avion) sur le Liberia étant élevé, les missions sont combinées avec la conduite des activités dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Malheureusement, les réponses aux mails interviennent soit après les missions ou souvent pas du tout. A la fin, il ne restait plus que la seule activité du Liberia à Organiser au moment où les budgets du Projet sur ces lignes étaient presque épuisés. Quant à la République du Congo, Le GNT n'a pas été en mesure de préparer et organiser les missions malgré les relances. Finalement, le CNIAF, contacté au dernier moment a décliné l'organiser ces missions. Enfin, une activité a été entamée mais pas conduite à son terme. Il s'agit de la rédaction du rapport national de la RDC basé sur le principe 1 des PCI nationaux relatif à l'évaluation des progrès accomplis vers la GDF en RDC. Les problèmes de

santé du consultant national ne lui ont pas permis d'achever le travail alors que la première tranche des honoraires a été versée.

II.2.8 Hypothèses et risques à la conception

Les risques identifiés à la conception du projet étaient liés à:

- i) La capacité de l'OAB à jouer son rôle dans l'exécution du projet qui pouvait s'avérer faible compte tenu des difficultés de fonctionnement auxquels l'OAB avait fait face ultérieurement.
- ii) Le manque d'enthousiasme de certaines ONGE impliquées dans la promotion de certains systèmes internationaux de certification forestière en Afrique.
- iii) Le faible enthousiasme d'une partie des pays membres ayant déjà fait d'important progrès vers la certification forestière.
- iv) Les Pays membres de l'OAB qui ne sont pas membres de l'OIBT risquent de ressentir qu'ils ne reçoivent pas les bénéfices de façon équitable sans justification, et par conséquent de ne pas souhaiter participer aux activités régionales.
- v) L'éventualité d'une participation limitée du secteur privé.
- vi) La tendance par les pays membres d'accorder plus d'importance aux projets nationaux plutôt qu'à un projet régional
- vii) La duplication des activités entre le projet régional et les projets nationaux
- viii) L'identification de consultants locaux compétents pourrait s'avérer difficile.

Tous ces risques paraissent pertinents, même si certains d'entre eux n'ont pas constitué d'entraves pour le projet, il était important de les identifier. Les points i à vi n'ont causé aucun problème étant donné que les administrations forestières des pays membres, les ONG et le secteur privé ont pleinement participé aux activités du projet (voir la section sur la participation des bénéficiaires ci-dessus).

Par contre la faible capacité de l'OAB à tenir ses responsabilités tel que montrée par le tableau 5 ci-dessus et ses problèmes de fonctionnement, les derniers fonctionnaires de cette institution sont rentrés juste au début de la troisième phase. L'OIBT a pris les dispositions pour suppléer à l'absence de l'OAB à travers sa Représentation Régionale pour l'Afrique. Cependant, les services d'une assistante et d'un comptable ont été nécessaires pour conduire à bien le projet.

En ce qui concerne les consultants nationaux, il n'y a pas eu de problème particulier en dehors du Togo où les formateurs formés dans le cadre du Projet pour assurer la formation des auditeurs nationaux étaient introuvables ou indisponibles au point de faire venir un consultant de la Côte d'Ivoire pour cette activité. Heureusement que les économies dégagées sur cette activité ont permis de couvrir les dépenses supplémentaires engendrées par cette situation.

Les problèmes les plus importants étaient plutôt liés à des risques dus à l'environnement bureaucratique général dans la région et à des facteurs externes au secteur forestier. Les lenteurs administratives et d'ordre bureaucratique ont résulté à un démarrage lent des activités dans différents pays participants.

II.2.9 Pérennité du projet au-delà de la l'étape 1 de la phase III due aux conditions d'exécution

La pérennité du projet au-delà de la première étape de la phase III concernée par ce rapport dépendra fortement de la disponibilité des fonds pour l'extension des activités du projet aux nouveaux pays ayant adhéré à l'OIBT suite à l'entrée en vigueur de l'AIBT 2006 (Benin, Mali, Mozambique) et à l'achèvement des activités dans les pays traditionnels du projet.. Par ailleurs il est important que le Coordonnateur se fasse assister par un expert junior et que les tâches de comptabilité et de secrétariat du projet soient sous traitées à un bureau ponctuel comme cela a été fait par le premier coordonnateur du projet.

II.2.10 Adéquation des apports du projet

Les ressources de cette première étape ont été suffisantes pour conduire les activités prévues. N'eût été la non mobilisation des ressources pour le financement de la deuxième étape de cette phase III, l'ensemble des activités aurait été achevé. Le partenariat avec le bureau national WWF du Gabon a permis d'augmenter le nombre de concessions auditées et d'effectuer plusieurs missions sur le terrain. Les agences nationales d'exécution des activités du projet (MINFOF_Cameroun, SODEFOR_Côte d'Ivoire) ont également apporté une contribution en matière de moyens logistiques pour les missions de terrain.

II.2.11 Les principaux résultats de l'étape 1 de la phase III

Les principaux résultats de l'étape 1 de la phase III du projet pour les produits ci-dessus indiqués sont :

Produit 1.1 Forum national opérationnel au Nigeria et au Cameroun

Suite à la mission de prise de contact du CR au Nigeria, il a été planifié d'organiser un atelier de validation des PCI par les parties prenantes. Cet atelier a été organisé en mars 2012 à Akure. Les PCI ont été relus et validés au cours d'un atelier de 2 jours. Selon les dispositions réglementaires au Nigeria, ces PCI doivent être validés par un Conseil national avant leur entrée en vigueur. Selon les informations reçues des acteurs du secteur forestier nigérian, ce Conseil se tiendra dans le courant du mois de décembre 2012.

Au Cameroun, un atelier a été tenu en février 2012 afin de réviser la grille d'évaluation de l'élaboration des plans d'aménagement en vue d'y intégrer les exigences pertinentes des PCI OAB/OIBT. Cette grille a été révisée et une amorce de réflexion a été lancée pour l'élaboration d'une grille de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement. De plus le Projet a contribué à l'organisation de l'atelier OFAC à Yaoundé en août 2012 sur le système de collecte et de rapportage des données forestières à travers la participation du Coordonnateur Régional et la prise en charge des frais de voyage de quatre participants gabonais.

Produit 1.2 PCI/critères de certification nationaux élaborés au Togo, au Ghana et en Côte d'Ivoire

Au Togo, après la tenue de l'atelier de validation des PCI des plantations forestières, le document a été imprimé sur support papier et sur CD-Rom en vue de la vulgarisation de cet outil d'évaluation de la gestion durable des plantations forestières publiques et privées.

En Côte d'Ivoire, les consultants nationaux membres du GNT-CI ont été sélectionnés en mars 2012. Tout le processus d'élaboration des PCI des plantations forestières (enquête publique, tests de terrain, atelier de validation) a été conduit à son terme en octobre 2012. Le document final a été édité et vulgarisé auprès des acteurs.

Au Ghana, les consultants nationaux membres du NWG ont été sélectionnés en janvier 2012. Tout le processus d'élaboration des PCI des plantations forestières (enquête publique, tests de terrain, atelier de validation) a été conduit à son terme en juin 2012. Le document final a été imprimé en vue de sa vulgarisation.

Au Gabon, l'évaluation du GNT n'a pas pu être conduite à son terme. Une autre approche a été adoptée en vue de lui assurer une personnalité juridique.

Au Congo, une rencontre de clarification des activités a été conduite du 20 au 21 septembre 2012 avec le Président du GNT et quelques membres. Une nouvelle programmation des activités a été faite. Les éléments nécessaires à la déclaration officielle du GNT Congo ont été identifiés. Il ne reste plus aux acteurs qu'à entamer les démarches en vue de doter une personnalité juridique au GNT.

En RDC, bien qu'aucune activité n'ait initialement été prévue sous ce produit, le Projet a soutenu l'organisation d'une assemblée générale constitutive du GNT en vue de le doter des organes statutaires et entamer le processus de reconnaissance officielle au niveau national.

Au Nigeria, un atelier regroupant l'ensemble des parties prenantes du secteur forestier a été organisé à Akure en vue de l'adoption définitive du document des PCIV élaboré par le NWG.

Produit 1.3 Données nationales sur les PCI rassemblées dans les 03 pays

Au Togo, les données ont été collectées et le rapport produit par le consultant. Une réunion des parties prenantes a été organisée pour la validation du rapport et le document définitif a été finalisé et transmis aux acteurs concernés pour prise en compte.

En RDC, le consultant national n'a pas encore achevé la collecte des données en vue de la production du rapport national.

Au Nigeria, le consultant a achevé le rapport, la réunion de validation par les parties prenantes a été organisée en décembre 2012 et le rapport final a été produit

Produit 1.4 Meilleures dispositions de surveillance/cadres d'audit au niveau national

Les activités de ce produit ont concerné essentiellement le Gabon, le Cameroun et la Côte d'Ivoire. Les discussions avec le Congo n'ont pas pu aboutir malgré les échanges de mails, les appels téléphoniques et une mission d'explication à Brazzaville avec les parties prenantes. Tandis qu'un accord a été trouvé avec la Côte d'Ivoire pour la conduite des audits pilotes dans 4 forêts classées gérées ou non en partenariat avec le secteur privé à partir du 7 janvier 2013, des difficultés sont perceptibles avec le Congo où les acteurs semblent ne pas s'accorder sur la nécessité ou non de ces audits. Il est à noter que la plupart des concessions forestières au Congo ont fait ou font actuellement l'objet d'audit à l'aide de la grille de légalité adoptée dans le cadre de l'APV. Dans ces conditions, certains opérateurs s'interrogent sur l'opportunité de ces audits pilotes.

Au Gabon, une mission d'audit dans 4 concessions forestières a été organisée par le projet dans le nord du pays du 23 juillet au 04 août 2012 sous la direction du Ministère des Eaux et Forêts (Direction Générale des Forêts) en association avec le WWF et avec la participation de l'UOB (Université Omar Bongo) et l'ONG Conservation Justice. La réunion de restitution a eu lieu le 20 novembre 2012 à l'auditorium du Ministère en présence de plusieurs acteurs.

Au Cameroun, deux équipes ont été formées aux techniques d'audit et déployées sur 4 concessions forestières durant le mois de novembre 2012. La réunion de restitution a été organisée en février 2013 en présence des sociétés auditées et des autres parties prenantes. Il est à noter que parmi les sociétés auditées figure une entreprise certifiée FSC. Le score obtenu par cette société, comparé à celui des autres donne des signes d'encouragement. Ceci leur a permis de savoir qu'elles peuvent mieux faire.

En Côte d'Ivoire, quatre (4) forêts classées dont sont gérées en partenariat avec le secteur privé ont fait l'objet de l'audit. La réunion de restitution a eu lieu en mars 2013 et a permis

aux différents acteurs d'apprécier leur niveau de mise en œuvre de la gestion durable des forêts.

Toutes ces missions et réunions de restitution ont permis de replacer les PCI OAB/OIBT comme outil indispensable d'évaluation de la gestion durable des forêts sur le terrain. En plus, ils ont permis de faire des comparaisons entre concessions au sein d'un même pays et entre les pays. Aussi, les gestionnaires ont pu se rendre compte de leurs faiblesses et des efforts à faire pour les corriger ou améliorer leurs performances.

Produit 1.5 Formation à au moins 25 représentants des acteurs, personnel forestier et spécialistes formés dans les audits de l'aménagement forestier sur la base des PCI OAB/OIBT au Togo

La formation de 25 spécialistes des questions forestières s'est déroulée du 19 au 24 mars 2012 avec des exercices pratiques sur les sites de 2 forêts classées.

Le Togo vient avec cette formation des auditeurs de clôturer cette activité dans les 10 pays membres du Projet.

D'autre part, les économies réalisées sur le budget prévu pour la formation des auditeurs au Togo a permis d'organiser la réunion de validation des PCIV de la RCA, l'Assemblée Générale du GNT RDC et de supporter les billets d'avion des participants gabonais (4) à la réunion de l'OFAC à Yaoundé en juin 2012.

Produit 2.5 Capacité de conseil et de diffusion de l'OAB renforcée

Un Coordonnateur Régional a été recruté par l'OIBT pour assurer la gestion quotidienne du Projet au niveau régional. Un assistant comptable et une assistante administrative ont été recrutés. Les fonds pour la gestion du projet ont été mis à disposition pendant la durée de la première étape en deux tranches. L'administration des fonds a été assurée conjointement par le Coordonnateur Régional du Projet et le Représentant Régional de l'OIBT, en l'absence du personnel de l'OAB.

Un site web a été développé pour le Bureau Régional de l'OIBT dans lequel les activités du projet sont insérées.

Au niveau des pays membres, des Coordonnateurs nationaux ont été désignés pour être les interlocuteurs ou les relais du Projet.

Plusieurs missions ont été effectuées dans les pays membres. Au cours de cette étape de la troisième phase du Projet tous les pays membres ont été visités par le Coordonnateur.

Cependant les activités du projet se sont déroulées dans tous les pays sauf au Liberia. Au cours de ces missions, les discussions avec les autorités forestières du pays sur la situation de l'OAB ont été menées afin de susciter la prise de conscience de celles-ci sur leurs responsabilités dans la marche de l'Organisation régionale commune.

En dehors des missions classiques relatives à la mise en œuvre des activités du projet, le Coordonnateur Régional a eu à représenter l'OIBT à diverses réunions relatives aux forêts (COMIFAC, ATIBT, OFAC, Banque Mondiale, etc.) auxquelles l'OIBT avait été invitée.

II.2.12 Appréciation de la situation à la fin de l'étape 1 de la phase III par rapport à la situation préalable

Les activités prévues à l'étape 1 de la phase III ont été presque toutes réalisées. En outre, la tournée initiale du Coordonnateur Régional dans les pays membres a permis d'ajuster les activités programmées et de planifier les activités initialement prévues pour les étapes précédentes mais qui n'ont pas pu être conduites jusqu'à leur terme. En dehors du Liberia, tous les pays disposent désormais de leur ensemble des PCI soit pour les forêts naturelles (Gabon, Cameroun, Congo, RCA, RDC, Nigeria) soit pour les plantations forestières (Togo) soit pour les deux (Ghana, Côte d'Ivoire).

La première série de rapports nationaux sur les progrès vers la gestion durable des forêts basés sur le principe 1 a été produite pour tous les pays sauf la RDC pour laquelle le document final n'est pas encore achevé.

Au démarrage de la première étape de la phase III, les acquis du projet étaient comme en situation de léthargie dans les pays. Les PCI nationaux et les manuels d'audit produits ainsi que les auditeurs formés ne semblaient pas trouver la meilleure façon de valoriser ces acquis importants du projet. Le lancement dans trois pays des missions d'audits pilotes précédées de formation ou remise à niveau des participants a permis de remettre le projet au centre des préoccupations relatives à la gestion forestière. En effet, dans la plupart des pays membres, la gestion des forêts est concédée à des opérateurs privés sans que les gouvernements se donnent les moyens de vérifier le respect effectif des normes de gestion durable pour lesquelles ils se sont engagés. Grâce aux réunions de restitution des résultats des audits pilotes en place d'une large variété des parties prenantes, tout le monde s'est accordé sur la nécessité d'utiliser régulièrement ces outils. Au Gabon par exemple, le Ministère des Eaux et Forêts a décidé de faire auditer toutes les concessions forestières à l'aide des PCI. Car, même dans les pays où certaines forêts sont certifiées FSC, les audits se font sans la participation des acteurs gouvernementaux. De plus, à la fin de ces audits, l'Administration forestière n'est pas destinataire ou ampliatrice du rapport qui est envoyé à la seule entreprise audité.

Il reste à traduire les audits forestiers dans un cadre réglementaire adéquat pour rendre la pratique des audits, une activité régulière des Administrations forestières. Les autres pays membres du projet souhaitent bénéficier de cette expérience pratique d'audit telle que menée dans les trois premiers pays au cours de cette période.

Par ailleurs, les nouveaux pays membres de l'OIBT (Benin, Mali, Mozambique) ont exprimé le désir de bénéficier des activités du projet en vue de disposer des outils et des capacités pour la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers. Certains (Mali et Benin) ont déjà mis en place leur GNT et recherchent les moyens ou attendent le financement des étapes prochaines du projet pour lancer le développement de leurs normes nationales.

II.2.13 Degré d'accomplissement des objectifs spécifiques du projet

L'étape 1 de la phase III a contribué à un progrès vers les objectifs spécifiques de la manière suivante :

Objectif spécifique 1

Les éléments spécifiques qui ont été établis incluent :

- Elaboration des PCI nationaux pour la gestion durable des plantations forestières au Togo, au Ghana et en Côte d'Ivoire ;
- Finalisation des PCI des forêts naturelles au Nigeria et en RCA ;
- Formation des auditeurs (25) sur l'utilisation des PCI pour l'évaluation de la gestion forestière au Togo ;
- Organisation d'une Assemblée Générale du GNT en RDC et en RCA pour la finalisation des textes et d'une réunion en République du Congo pour la relance du GNT ;

- Organisation de missions d'audits pilotes dans les concessions forestières en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Gabon précédées d'une formation ou remise à niveau des participants.

Objectif spécifique 2

Les éléments moteurs établis au niveau régional pendant la Phase I du projet comprennent :

- le renforcement de la capacité du Bureau Régional Afrique de l'OIBT par la mise en place d'un Coordonnateur qui met en œuvre le projet et facilite la communication entre l'OAB et ses pays membres participant au projet ;
- Elaboration d'un site internet du Bureau Régional de l'OIBT pour l'Afrique avec insertion des résultats du Projet ;
- Participation à plusieurs réunions sous régionales en rapport avec les forêts.

II.2.14 Impacts et pérennité des acquis de la première étape de la phase III

Les acquis des phases I et II du projet ont été consolidés à l'issue de la première étape de la phase III. En effet, les PCI OAB-OIBT sont déjà utilisés de manière effective par des acteurs régionaux pour suivre ou mettre en place des systèmes de suivi de la gestion forestière soit dans le cadre de la certification forestière (PAFC-Gabon, référentiels des certificateurs selon le système de certification du FSC), soit dans le cadre du suivi indépendant en vue d'attester la légalité des opérations forestières (FORCOMS, WWF-TRAFFIC, FLEGT) ou dans d'autres évaluations (WWF, Agence Française de Développement...). Dans le bassin du Congo neuf (09) entreprises ont obtenu le certificat FSC soit une superficie totale de 4.660.244 ha de forêt.

L'utilisation des PCI a été renforcée dans 3 pays où les missions d'audits pilotes ont été conduites. De plus, les PCI ont été utilisées pour mettre à jour les grilles de validation des plans d'aménagement au Gabon et au Cameroun.

II.2.15. Synthèse de l'analyse

Réalisation des objectifs spécifiques	Partiellement réalisés
Produits	Partiellement réalisés
Respect de l'échéancier	Délais sans gravité
Dépenses effectives	Conformes aux prévisions
Potentiel de réplique	Potentiel important
Potentiel d'élargissement	Potentiel important

Note : les objectifs spécifiques et les produits tels que analysés ici concernent le projet dans son ensemble et par conséquent, il n'est pas possible de les réaliser entièrement pendant une seule étape de la phase III qui plus est a été de courte durée avec des ressources relativement limitées.

Partie III : Conclusions et recommandations

III.1 Enseignements tirés

III.1.1 Facteurs susceptibles d'influer sur la durabilité des acquis du projet

Les progrès observés dans l'aménagement durable des forêts du bassin du Congo constituent un facteur déterminant dans le renforcement de la durabilité des acquis du projet. En effet, toutes les parties prenantes de l'aménagement durable des forêts africaines sont d'accords sur le fait que l'aménagement durable des concessions forestières de production à travers l'élaboration et l'application des plans d'aménagement forestier, progresse significativement dans les pays du Bassin du Congo. Ceci s'est concrétisé par un nombre croissant de concessions certifiées. Ce progrès a rendu évidente la contribution potentielle du secteur forestier à l'économie des pays et au développement social des populations riveraines. Les différents systèmes de certification mais aussi des lois en vigueur dans plusieurs pays prévoient le respect d'un cahier de charges pour garantir une amélioration directe des conditions et du cadre de vie des populations riveraines, à travers des investissements directs au niveau de l'éducation, des infrastructures et de la santé. Ainsi, les pays se rendent compte de l'utilité que les PCI OAB/OIBT pourraient leur offrir en tant qu'outil du suivi-évaluation de l'aménagement forestier durable en leur permettant d'aller au-delà du contrôle forestier classique en vigueur. En revanche, l'absence de cadre réglementaire des audits de gestion forestière sur la base des PCI OAB/OIBT ne facilite pas la systématisation de l'utilisation effective des PCI comme outil de suivi-évaluation.

Dans le bassin du Congo neuf (09) entreprises ont obtenu le certificat FSC soit une superficie totale de 4.660.244 ha de forêt. Bien que le FSC ait son référentiel technique, tous les acteurs ont convenu que l'élaboration d'un référentiel spécifique à la sous région est nécessaire et que celui-ci devrait s'appuyer sur les PCI OAB-OIBT. Ainsi, depuis 2012, le référentiel sous régional du FSC pour le Bassin du Congo a été approuvé par le FSC international. Comme cela a été observé à la fin de la première phase, une plus grande intégration de la certification dans la démarche du projet devrait assurer la durabilité de ses acquis Le PAFC Gabon est une initiative nationale reconnue par le PEFC. Il utilise comme référentiel les PCI OAB/OIBT nationaux comme norme de certification forestière. Même si aucune forêt n'est encore certifiée sous ce système, il n'en demeure pas moins que l'idée d'utiliser la grille de légalité nationale en lieu et place du principe 1 des PCI permet de remettre ces outils au centre des processus de gestion durable des forêts en Afrique centrale et même au delà.

Par ailleurs, cinq pays membres du projet ont signé des accords de partenariat volontaire (APV) avec l'Union Européenne : le Liberia, le Cameroun, la RCA, le Ghana et la République du Congo. Les PCI OAB/OIBT ont servi de base pour la définition des grilles de vérification de la légalité dans les pays en question. Ainsi, l'interaction entre le projet et les initiatives liées à la promotion de la légalité (FLEGT particulièrement) est à poursuivre pour continuer à renforcer la durabilité des acquis du projet, étant donné que plusieurs autres pays se sont engagés sur la voie de

négocier et conclure les Accord Volontaires de Partenariat (APV) avec l'Union européenne. Au niveau du secteur privé, plusieurs entreprises forestières industrielles disposent actuellement d'attestation de légalité d'origine des bois en Afrique Centrale et de l'Ouest.

En Afrique Centrale, le Partenariat Forestier pour Le Bassin du Congo (PFBC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ont continué d'être d'importants mécanismes de concertation sur la gestion et la conservation des ressources de la biodiversité. Déjà, l'objectif 2015 du plan de convergence de la COMIFAC s'engage à baser l'aménagement forestier dans les pays membres sur les PCI harmonisés OAB/OIBT.

Les impacts de la crise financière mondiale sur le secteur bois au cours de l'année 2008 ont poussé les pays d'Afrique Centrale d'envisager des mesures visant à alléger le poids de la fiscalité et parafiscalité forestières. Ce qui crée un environnement incitateur à la gestion durable. En outre, la crise financière mondiale a attiré l'attention sur l'intérêt du développement d'un marché domestique du bois (national et intra africain) ; le commerce du bois étant actuellement fortement dépendant des marchés internationaux.

Les formations organisées au niveau national dans les pays membres au cours de cette première étape de la phase III ont été décisives pour une bonne appropriation des résultats du projet au niveau de chaque acteur forestier. A cet effet, elles sont essentielles pour la pérennisation des acquis du projet. De telles formations devraient s'étendre à tous les pays participant au projet et même toucher beaucoup plus d'acteurs qu'il avait été prévu à la conception du projet.

III.1.2 Enseignements relatifs à l'exécution

III.1.2.1 Organisation et gestion du projet

La mise à disposition d'un Coordonnateur Régional par l'OIBT pour renforcer la capacité du Bureau Régional de l'OIBT pour l'Afrique s'est montrée encore plus pertinente au cours de cette première étape de la troisième phase du projet en l'absence des travailleurs de l'OAB, agence d'exécution du projet. En effet, les problèmes de fonctionnement de l'OAB se sont amplifiés au cours de l'année 2008 jusqu'en 2010 avec les difficultés financières que cette organisation connaît suite au non paiement des cotisations financières des pays membres. Ces problèmes se sont manifestés par une démobilisation de son personnel qui a souffert des conséquences liées à plusieurs mois d'arriérés de salaire. En mai 2011, le dernier fonctionnaire encore en activité a été obligé de partir après la prise de service du Coordonnateur Régional. Les appuis prévus pour être fournis par l'OAB au niveau du personnel d'appui (comptabilité, secrétariat et chauffeur) sont inexistantes et le projet a dû utiliser à temps partiel l'Assistante administrative du Représentant Régional de l'OIBT pour les travaux de secrétariat et un comptable en freelance pour les aspects financiers.

III.1.2.2 Documentation relative au projet

Au cours de cette période, les documents édités sont les PCI des plantations forestières du Togo, du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Tous les autres documents produits au cours des phases précédentes et au cours de cette étape ont été mis sur le site internet conçu pour le Bureau Régional de l'OIBT pour l'Afrique (www.oibt-afrique.org).

III.1.2.3 Suivi et évaluation : qualité de la planification du projet

Le projet a suivi les procédures en vigueur à l'OIBT en matière de suivi et d'évaluation en produisant deux rapports d'activités au cours de cette première étape soit un rapport tous les six mois. Deux réunions du Comité de Pilotage du projet ont été organisées à Libreville réunissant les représentants de l'OAB (Agence d'exécution), l'OIBT, le Ministère en charge des forêts du Gabon représentant des pays membres, l'Ambassade du Japon et l'Ambassade de Chine représentant les bailleurs de fonds du projet et le partenaire WWF-CARPO.

III.1.2.4 Mesures à prendre pour éviter les écarts

La quasi-totalité des activités programmées pour la première étape de la phase III du projet PD 124/01 Rev.2 (M) ont été réalisées et achevées. Les ressources limitées de cette première étape ont été comblées par des efforts de gestion qui permis de dégager des économies budgétaires sur des activités au Togo, au Ghana et en Côte d'Ivoire.

Les demandes systématiques d'avis de non objection au Secrétariat de l'OIBT ont permis d'éviter des dépassements budgétaires et de conduire sereinement les activités du projet au cours de cette étape. Cette procédure doit être poursuivie.

III.1.2.5 Facteurs externes influents qui auraient pu être anticipés

Le principal facteur externe qui a eu une influence sur l'exécution du projet et qui aurait pu être anticipé est en rapport avec les problèmes de communication avec les pays tels que le Liberia, la RCA et la RDC. Le souci de combiner plusieurs missions au cours des voyages du Coordonnateur Régional s'est avéré efficace pour faire des économies budgétaires. Cependant, lorsque certains pays accusent des retards importants dans la réponse aux mails lors des préparatifs des missions, ils en sont exclus et doivent être reprogrammés soit seuls soit en combinaison avec d'autres missions ultérieures.

III.2 Recommandations

Afin d'assurer une exécution plus efficace des deuxième et troisième étapes de la phase III du projet, il faudrait :

- Renforcer la coopération avec les organisations engagées vers les objectifs similaires à ceux du projet au niveau régional ou sous-régional. Il s'agit particulièrement de WWF, IUCN, COMIFAC, CEDEAO, UEMOA, CEMAC, PFBC, CIFOR, GTZ, AFD et le Bureau Régional du FSC qui ont des volets gestion durable des forêts avec des accents particuliers sur la certification et la bonne gouvernance dans secteur forestier ;
- Nouer une coopération plus forte avec la Commission Européenne, à travers le processus FLEGT (Préparation des Accords Volontaires de Partenariats) ; l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) initié par plusieurs membres du PFBC dont la Commission Européenne avec pour but de mutualiser les connaissances nécessaires et les données disponibles pour le suivi des forêts dans leurs dimensions économiques, écologiques et sociales et qui met en partenariat le CIRAD, CIFOR, FRM, l'Université de Louvain en Belgique et le WRI ;
- ;
- Encourager les pays qui disposent déjà des PCI nationaux à mettre en place des dispositifs réglementant la pratique des audits de l'aménagement forestier dans le cadre des PCI OAB/OIBT adaptés aux différents contextes nationaux ;
- Prendre en compte les nouveaux pays ayant adhéré à l'OIBT en 2011 après l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006 que sont le Mali, le Benin et le Mozambique qui ont exprimé le souhait de bénéficier des activités du projet ;
- Autoriser le projet à utiliser les services ponctuels d'un comptable privé pour assurer la comptabilité du projet comme cela a été fait au cours de la première phase par le premier Coordonnateur du projet.

Responsable du rapport

Nom : Olivier AHIMIN

Fonctions : Coordonnateur Régional du projet PD 124/01 Rev.2(M)

Date : 25 juillet 2013